

MEMORANDUM DE LA SUISSE
AU
COMITE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT
1989

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
1 Principales innovations dans la politique d'aide au développement	3
2 Volume de l'aide publique au développement	6
3 Qualité de l'aide, composition et conditions financières	13
4 Opinion publique, information et éducation en matière de développement	15
5 Contributions multilatérales	18
6 Distribution géographique	24
7 Coordination de l'aide, programmation par pays et stratégies de développement	27
8 Adaptation des politiques d'aide aux réformes politiques et aux efforts d'ajustement structurel des pays en développement	30
9 Coopération technique	32
10 Gestion de l'aide et structures administratives	34
11 Financements associés	35
12 Politique et pratique en matière d'achat	36
13 Orientation sectorielle de l'aide	38
14 Aide et environnement	43
15 Femmes et développement	45
16 Organisations non-gouvernementales	47
17 Autres instruments de la coopération au développement, incluant l'implication du secteur privé	48

CHAPITRE I: PRINCIPALES INNOVATIONS DANS LA POLITIQUE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT

L'aide au développement suisse est régie par une loi adoptée en 1976, qui lui fixe comme objectifs principaux de contribuer à mettre les pays en développement en mesure d'assurer leur développement par leurs propres forces, en vue d'améliorer les conditions de vie de leurs populations, en priorité les plus défavorisées.

Dans la poursuite de ces objectifs, la Suisse veille à ce que ses actions soient conçues comme un complément transitoire à une action voulue et menée par le pays en développement lui-même, et que cette action contribue à renforcer la capacité durable du pays en développement et de sa population à maîtriser son propre développement. Les actions de la coopération suisse au développement soutiennent la mobilisation des ressources locales, humaines et matérielles, en se concentrant sur les problèmes jugés prioritaires, qui sont traités en prenant en considération les actions entreprises par le pays bénéficiaire et par les autres aides extérieures.

La loi prévoit que la coopération suisse au développement accorde un soutien prioritaire aux pays en développement (PED), aux régions et aux groupes de population les plus défavorisés, et encourage notamment les secteurs suivants :

- le développement rural;
- l'amélioration alimentaire, en particulier par les cultures vivrières destinées à la consommation locale;
- la promotion de l'artisanat et de la petite industrie locale;
- la création d'emplois;
- la recherche et le maintien d'un équilibre écologique et démographique.

La Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (DDA) et l'Office fédéral pour les affaires économiques extérieures (OFAEE) sont responsables de la mise en oeuvre de la loi et des programmes de coopération de la Confédération.

En 1989, l'aide publique au développement s'est élevée à 558 millions \$, soit 0,30% du PNB. Ceci signifie une baisse en termes absolus, qui est cependant due à des effets de taux de change. En francs suisses l'APD a augmenté de 4 % par rapport à 1988. On peut présumer que cet effet négatif sera corrigé en 1990 par la dépréciation du dollar par rapport au franc. Les prochains crédits-cadre ont été approuvés par le parlement en septembre 1990.

L'approche entamée en 1982 d'intégrer les projets dans une programmation par pays (PPP) a été conclue en 1989. Des lignes

directrices pour l'élaboration des PPP ont été approuvées. Fin 1989 ces derniers Programmes par Pays (PPP) ont pour la première fois été complétés par des programmes annuels pour chaque pays de concentration. Ceux-ci établissent sur une dizaine de pages un bilan du travail effectué pendant l'année écoulée et décrivent sur une autre dizaine le programme de l'année à venir. Ils doivent compléter et actualiser les PPP, non pas les remplacer. Ce premier exercice a été évalué début 1990 et il sera décidé alors s'il sera effectué chaque année. La préparation a été faite d'une manière approfondie en Amérique Latine, où un séminaire régional y a été consacré une semaine. Pour compléter les outils de planification opérationnelle à long-terme l'élaboration de directives pour des programmes sectoriels a été entamée. L'objectif de ce deuxième axe de programmation est de concentrer nos connaissances techniques et de mettre en oeuvre une planification plus systématique.

Sur un plan plus général l'élaboration d'un plan directeur de la DDA est envisagée, qui a pour but de consolider les différents exercices de planification et d'établir le cadre plus large dans lequel elles se situent.

Plusieurs des thèmes de réflexion que nous mentionnions dans le Mémoire 1988 ont conservé leur actualité en 1989 et ont été développés de manière plus opérationnelle. Pour mieux répondre aux aspects de l'environnement, une phase expérimentale d'analyse des aspects écologiques des nouveaux projets a commencé (voir chapitre XIV). La coordination entre la politique à l'égard des requérants d'asile et celle du développement a, elle aussi, conservé son actualité ainsi que les questions de l'aide hors-programme et le soutien aux programmes d'ajustement structurel. Les perspectives d'évolution de la coopération suisse d'ici 2010 ont alimenté la discussion interne dans de nombreux groupes de travail. Afin de donner à l'exercice mené en 1988 le temps nécessaire à une consolidation, cette réflexion ne devait être l'objet d'un processus formel de discussion et de décision qu'en 1990.

La Suisse a poursuivi, sous différentes formes, son appui aux programmes d'ajustement structurel (PAS) en cours dans un grand nombre de pays en développement. Ce genre de coopération a commencé au milieu des années 80, et il est devenu entre-temps un des éléments principaux de la coopération suisse. Entre 1986 et 1989 la somme totale de 337,5 mio. francs suisses a été engagée à cet effet. En général cet appui s'est fait à travers les PAS de la Banque Mondiale sous forme de cofinancement.

Les raisons d'un tel engagement n'ont pas changé en substance par rapport à l'an passé. De nombreux PED souffrent de distorsions qui exigent des mesures d'ajustement. Dans le cadre des programmes de réformes économiques entre nos pays partenaires et les institutions de Bretton-Woods, nous avons contribué au financement de biens d'importations nécessaires à la relance de la production ou, ultérieurement, à des mesures structurelles permettant d'améliorer la gestion économique de ces pays.

A plusieurs reprises des représentants de notre gouvernement ont participé aux discussions sur les mesures à prendre et à l'élaboration des documents-cadre sur la politique économique.

Sur le plan purement économique nous constatons un certain succès de ces programmes. Etant donnée la profondeur de la crise des années 80 nous supposons que ce type d'aide restera nécessaire encore pendant un certain temps, du moins dans les premières années de la nouvelle décennie. Ces progrès économiques contrastent avec la dégradation du domaine social et avec les difficultés politiques que provoquent ces programmes dans un nombre grandissant de pays.

La Suisse a, dès le début des PAS, souligné les conséquences sociales négatives. Elle a donc décidé en 1989 de participer au financement du Programme "Social Dimensions of Adjustment", lancé par le PNUD, la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement. Ce programme a pour but d'intégrer les dimensions sociales de l'ajustement dans la formulation et la mise en oeuvre de politiques économiques nationales, de développer des programmes d'actions sociales en faveur des groupes socio-économiques vulnérables et de renforcer les systèmes nationaux d'information afin d'améliorer la formulation de ces politiques et programmes. Ce programme, ayant pour but de développer des instruments afin de mieux tenir compte des aspects de pauvreté dans les programmes d'ajustement macroéconomique, est encore expérimental, ce qui explique la modestie relative de notre contribution (2,5 mio. fr. s.).

Dans le cadre d'appui à des mesures d'ajustement structurel, la Suisse a aussi participé au financement de la facilité élargie pour l'ajustement structurel (ESAF) du FMI avec un montant de 200 mio. de droits de tirage spéciaux. Il s'agit d'un prêt sans intérêt mis à disposition pendant dix ans au FMI, fiduciaire de l'action. L'ESAF étant créée spécialement pour les pays à bas revenu confrontés aux problèmes de surendettement, la Suisse étend ainsi son appui à des programmes d'ajustement macroéconomique et contribue en même temps à la diminution de l'endettement. La Suisse participe ainsi à un type d'appui qui a déjà fait ses preuves puisque l'éligibilité d'un pays pour l'ESAF est donnée par sa participation à un PAS élaboré conjointement avec le FMI et la BM. Les accords conclus avec le FMI garantissent à la Suisse la possibilité de suivre ces programmes par des consultations régulières à haut niveau. De même, les principes de l'ESAF sont conformes à la loi suisse de coopération au développement et aide humanitaire de 1976.

En 1989, la Suisse a participé à la deuxième action de rachat de la dette extérieure commerciale de la Bolivie. Suite au succès de l'action effectuée en 1988, cette deuxième action a permis de liquider la quasi-totalité de la dette commerciale. La Bolivie étant un pays de concentration de la coopération suisse, cette action venait compléter les autres financements de l'ajustement économique en cours depuis plusieurs années. Notre contribution s'élevait cette année à 4,5 mio. de Frs.

Le respect des droits de l'homme est devenu une des préoccupations majeures de la coopération suisse au développement. Celui-ci a d'ailleurs toujours été un élément-clé de notre politique extérieure. Certaines activités traditionnelles de la coopération peuvent être considérées comme des contributions au respect des droits de l'Homme, ainsi l'éducation ou la formation. Nous en faisons un des thèmes les plus importants dans le dialogue avec nos partenaires, notamment dans le cadre de l'aide-programme (ou de l'aide à la balance des paiements). Nous ne voulons cependant pas en faire une condition de l'aide car nous risquerions dans certains cas d'agir contre l'intérêt de populations déjà victimes du non-respect des libertés fondamentales. Nous nous en tenons donc à une approche cas par cas en examinant si la situation prévalante dans le pays partenaire permet quand même d'atteindre les objectifs. Si ces conditions ne sont pas remplies, nous renonçons au programme envisagé.

Les événements dans de nombreux pays, surtout africains, montrent l'importance que revêt le respect des droits de l'Homme non seulement du point de vue éthique, mais aussi pour le succès de programmes de réformes macroéconomiques.

CHAPITRE II: VOLUME DE L'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT

Entre 1979 et 1989, l'APD de la Suisse a connu une croissance annuelle moyenne en termes réels de 6,3 %. En 1989, les déboursements effectifs exprimés en francs suisses ont enregistré une augmentation de 4 %, passant de 857 à 894 millions de francs. Exprimées en dollars et comptabilisées sur la base de l'émission des "notes", ces mêmes dépenses d'APD, en passant de 617 millions de dollars (soit 0,31 % du PNB) à 558 millions de dollars (soit 0,30 % du PNB), ont diminué de 10 % en termes nominaux.

Tableau I

Flux financiers nets de la Suisse vers
les pays en développement
1987 - 1989(en millions de dollars^{a)} et pourcentages)

	<u>1987</u>	<u>1988</u>	<u>1989</u>
<u>En valeur</u>			
Aide publique au développement (APD)	546,7	617,0	557,7
Autres apports du secteur public	-9,8	-7,4	-6,2
Dons des institutions privées bénévoles	93,9	88,7	91,4
Flux de capitaux privés	-2'248,8	1'282,6	-
Total des flux financiers nets	-1'618,0	1'980,8	-
dont:			
Aide publique au développement et dons des institutions privées bénévoles	640,6	705,7	649,1
<u>En pourcentage du PNB^{b)}</u>			
Aide publique au développement (APD)	0,31	0,32	0,30
Autres apports du secteur public	-	-	-
Dons des institutions privées bénévoles	0,05	0,05	0,06
Flux de capitaux privés	-1,26	0,67	-
Total des flux financiers nets	-0,91	1,04	-
dont:			
Aide publique au développement et dons des institutions privées bénévoles	0,36	0,37	0,40
a) Taux de change utilisés:			
	1987: 1,4912 Frs.. par dollar	1988: 1,4633 Frs.. par dollar	1989: 1,6359 Frs.. par dollar
b) Produit national brut (PNB):			
	1987: 178,56 mia dollars	1988: 190,75 mia dollars	1989: 183,75 mia dollars

Le tableau II montre la répartition des versements nets d'APD par type de contribution pour les années 1987 à 1989.

Tableau II

Versements nets d'APD par type de contribution 1987 - 1989
(en millions de dollars)

	<u>1987</u>	<u>1988</u>	<u>1989</u>
A. <u>DONS</u>	<u>521,2</u>	<u>586,0</u>	<u>526,4</u>
1. Dons bilatéraux	336,2	382,8	364,6
2. Contributions à des organisations privées internationales (OPI) ^{a)}	26,8	30,8	27,5
3. Dons à des organismes multila- téraux	103,8	109,9	98,3
4. Souscriptions au capital de banques et contributions à des fonds de développement	54,4	62,5	36,0
B. <u>PRETS</u>	<u>25,5</u>	<u>31,0</u>	<u>31,3</u>
1. Prêts bilatéraux de développement ^{b)}	25,5	31,0	31,3
AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT	546,7	617,0	557,7

a) Cette rubrique regroupe les organisations internationales non-gouvernementales, qui figurent parmi les contributions bilatérales selon les nouvelles dispositions statistiques du CAD. (Il s'agit pour la Suisse principalement du CICR).

b) Déduction faite des remboursements au titre de prêts d'APD antérieurs.
1987: -3,4; 1988: -4,1; 1989: -1,6 (millions de dollars)

Le tableau III illustre l'évolution récente du volume d'APD en tenant compte des variations des prix et des taux de change entre 1979 et 1989.

Tableau III

Evolution de l'aide publique au développement (APD) de la Suisse 1979 - 1989

	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
<u>Versements nets d'APD</u>											
en millions de dollars	213	253	237	252	320	286	303	422	547	617	558
(termes courants) 1)	+46 %	+23 %	+19 %	-6 %	+27 %	-10 %	+6 %	+38 %	+30 %	+13 %	-10 %
en millions de dollars											
(aux prix et taux de	320	374	386	398	505	491	531	522	547	588	612
change 1987) 1)	+12 %	+17 %	+3 %	+3 %	+27 %	-3 %	+8 %	-2 %	+5 %	+7 %	+5 %
en % du PNB	0,21	0,24	0,24	0,25	0,31	0,30	0,31	0,30	0,31	0,32	0,30
en millions de francs	344	412	453	490	574	617	681	718	767	857	894
suisses 2)	+11 %	+20 %	+10 %	+8 %	+17 %	+7 %	+10 %	+5 %	+7 %	+12 %	+4 %

1) base: déboursement ou, pour les "notes", date d'émission

2) base: déboursement ou, pour les "notes", encaissements

Perspectives d'évolution du volume de l'APD

Deux nouveaux crédits-cadre ont été approuvés par le parlement en automne 1990. De 1990-94, donc une durée de 4 ans, le parlement a autorisé 3'300 mio Frs. pour la coopération technique et financière et 840 mio Frs. pour des mesures de politique économique et financière.

Si on compose les valeurs bruts des crédits-cadre 87-90 et 90-94, il y a une augmentation annuelle de 6 % sur la période totale. Selon la planification budgétaire de la Confédération, il est possible que ces valeurs ne soient pas atteints entièrement. Mais il faut signaler que le parlement a demandé au Conseil Fédéral de présenter un message pour une action spéciale à l'occasion du 700ème anniversaire de la Confédération (1991) en faveur du désendettement du Tiers-Monde. Cette action a été réclamée par le biais d'une "pétition" signée par 250'000 citoyens suisses env., et propose un montant de 700 mio Frs. Bien que le montant n'ait pas encore fait l'objet d'une décision formelle, on peut présumer que cette action signifiera une augmentation nette de l'APD suisse, même si les détails du crédit ne sont pas encore connus. Celui-ci ne sera approuvé par le parlement que lors d'une session spéciale qui aura lieu probablement au mois de mai 1991.

A ces considérations purement quantitatives il faut ajouter la position exprimée maintes fois par les autorités suisses, que la qualité de l'aide a plus d'importance que la quantité. L'aide doit aussi être décidée en fonction d'une analyse quantitative et qualitative du Tiers Monde, afin d'éviter de poursuivre un objectif purement quantitatif.

Tableau IV

Perspectives d'évolution du volume d'APD de la Confédération
1989-1991

	1) 1989	Budget 1990	PF ²⁾ 1991
<u>Montants inscrits aux budget et plan financier</u>			
- en millions de francs	894	968	1'027
- accroissement annuel	4 %	10 %	6 %
- en % du PNB	0,30	0,30	0,30

Montants déclarés sur la base
de l'émission des "notes"

- en millions de francs	912	1'024	1'060
- accroissement annuel	1 %	12 %	3,5 %
- en % du PNB	0,30	0,32	0,31

1) y compris, pour 1989, les prestations des cantons et communes

2) plan financier

Les engagements tels qu'ils figurent au tableau V ont été assurés au cours de l'année 1989 par les crédits-cadres suivants:

Date d'approbation	Crédit de programme	Montant (mio de Frs..)	Durée minimum
23.9.1987	Coopération technique et aide financière	2'100	3 ans (à compter du 18.12.87)
30.11.1988	Aide humanitaire internationale	530	3 ans (à compter du 1.3.89)
8.10.1986	Mesures de politique économique et commerciale	430	3 ans (à compter du 1.6.87)
9.10.1987	Participation au capital des Banques régionales de développement	680	(à compter du 1.1.88)

Tableau V

Engagements d'APD par type de contribution 1987 - 1989
(en millions de dollars)

	<u>1987</u>	<u>1988</u>	<u>1989</u>
A. <u>DONS</u>	<u>565,1</u>	<u>706,2</u>	<u>591,8</u>
1. Dons bilatéraux	428,5	487,7	481,6
2. Contributions à des organisations privées internationales a)	26,8	30,8	27,5
3. Dons à des organismes multilatéraux	53,2	125,2	82,7
4. Souscriptions au capital de banques et contributions à des fonds de développement	56,6	62,5	-
B. <u>PRETS</u>	<u>6,7</u>	-	-
1. Prêts bilatéraux de développement	6,7	-	-
AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT	571,8	706,2	591,8

a) Voir note a) du tableau II

CHAPITRE III: QUALITE DE L'AIDE, COMPOSITION ET CONDITIONS FINANCIERES

Composition de l'APD

Le financement de l'APD de la Suisse est assuré à raison de 98,3 % par la Confédération. Le 1,7 % restant, soit 9,4 millions de dollars, a été versé par les autres collectivités publiques. L'ensemble des 26 cantons et demi-cantons ont fourni 4,6 millions, et quelques 300 communes sur 3'029 4,8 millions de dollars. Cette aide consiste pour 8,3 millions en projets de coopération au développement et pour 1,1 million en actions d'aide humanitaire.

Quant aux catégories de l'aide publique suisse au développement elles sont au nombre de cinq, mais ne correspondent pas strictement à celles qui sont employées dans les statistiques du CAD. Les définitions utilisées dans les statistiques suisses diffèrent principalement sur les points suivants:

- la coopération technique, considérée au sens large, englobe l'assistance technique (experts et boursiers) et la mise à disposition de fonds et de matériel pour la réalisation de projets de développement;
- l'aide financière consiste à prendre en charge des investissements précis; l'institution partenaire est en général responsable de la gestion des fonds sur la base d'un plan d'opération défini en commun; l'aide financière est accordée sous forme de dons ou de prêts à des conditions très favorables;
- les mesures de politique économique et commerciale, qui sont également octroyées à titre de dons, comprennent les actions entreprises dans les domaines de la promotion commerciale en faveur des pays en développement, des produits de base, de l'encouragement à la participation de l'économie suisse à l'industrialisation des pays en développement, des aides financières sous la forme de crédits mixtes et du soutien à la balance des paiements dans le cadre d'actions internationales;
- l'aide alimentaire représente l'ensemble des livraisons de produits alimentaires, que ce soit par la voie bilatérale ou multilatérale;
- l'aide humanitaire est constituée de secours d'urgence, d'actions médico-sociales ponctuelles et de contributions à des organisations à vocation humanitaire.

Tableau VI

Versements nets par type de contribution et par catégorie d'aide en 1989

	Coopéra- tion technique	Aide finan- cière	Mesures économi- ques	Aide ali- mentaire	Aide humani- taire	Autres contri- butions	Rembour- sements	Total	%
	mio \$	mio \$	mio \$	mio \$	mio \$	mio \$	mio \$		
Apports biltéraux	192,4	60,8	63,6	21,5	46,5	12,7	-1,6	395,9	71
Contributions aux OPI a)					27,5			27,5	5
Apports multi- latéraux b)	59,2	43,5		16,1	8,5	7,0		134,3	24
T o t a l	251,6	104,3	63,6	37,6	82,5	19,7	-1,6	557,7	100

a) Voir explication à la note a) du tableau II.

b) Notification sur la base de la date de remise des "notes" émises, soit une différence en 1989 de 10,1 mio \$ par rapport à la notification sur la base de l'encaissement.

Comme il ressort du tableau VI, qui illustre la répartition des versements par catégories d'aide, 45 % des dépenses d'APD en 1988 concernaient la coopération technique, 19 % l'aide financière, 11 % les mesures de politique économique et commerciale, 22 % les aides alimentaire et humanitaire internationales. 76 % de ces apports étaient bilatéraux (y compris, l'aide associée et les cofinancements présentés au chapitre VII et les contributions aux OPI) et 24 % multilatéraux.

Conditions financières de l'APD

Comme par le passé, la Suisse s'est conformée à la recommandation du CAD sur les conditions financières et modalités de l'aide. L'élément de libéralité de l'ensemble des engagements a atteint 100 % en 1989. Depuis 1988, en effet, le Gouvernement suisse ne réalise plus de nouveaux engagements sous forme de prêt. Ainsi même la partie publique des crédits mixtes est octroyée sous forme de dons. L'APD en faveur des pays les moins avancés a été dispensée également uniquement sous forme de dons.

La Suisse participe avec d'autres bailleurs de fonds aux réunions du Club de Paris pour le rééchelonnement de la dette de certains pays en développement. Elle applique, parmi les formules décidées à Toronto, celle de la réduction du taux d'intérêt.

CHAPITRE IV: OPINION PUBLIQUE, INFORMATION ET EDUCATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT

Le sondage d'opinion réalisé en 1989 auprès de la population suisse a fait ressortir clairement l'interrelation entre la politique notamment économique et commerciale à l'intérieur du pays et la situation économique et sociale dans les pays en développement. La notion de l'interdépendance entre ceux-ci et les pays industrialisés est progressivement mieux perçue. La population suisse ne pense plus que l'aide au développement puisse seule apporter une solution aux problèmes de développement. Elle admet au contraire qu'il doit y avoir cohérence entre cette aide et l'ensemble de notre politique extérieure.

Ce sondage a également fait ressortir que dans l'opinion publique suisse le Tiers monde est pour la majorité associé à des notions de famine, sous-alimentation ou encore de pauvreté, misère, souffrance, quand il n'est pas assimilé à des problèmes de guerre, corruption, dictature. Les Suisses considèrent le problème de la faim comme principale source de conflit mondial, suivi des problèmes de croissance démographique et de la destruction de l'environnement. Un Suisse sur

deux pense que durant ces quelque vingt dernières années la situation des pays en développement s'est améliorée, alors que pour un Suisse sur trois elle s'est aggravée.

En ce qui concerne les moyens mis à disposition pour l'aide au développement, 81 % de la population suisse se déclarent en faveur d'un maintien ou d'une augmentation du niveau actuel, ce qui est nettement plus qu'en 1984 (76 %) et légèrement moins qu'en 1969 (82 %). Ceux qui souhaitent une diminution de l'aide étaient en 1989 seulement 4 % contre 8 % en 1984 et 13 % en 1969. Cette évolution est significative. Elle confirme notamment le fait que l'octroi de crédits pour l'aide au développement ne semble pas poser de problèmes majeurs à la population suisse, dans la mesure toutefois où les augmentations annuelles ne dépassent pas certaines limites. Cette attitude de la population suisse a pu être constatée également lors des débats concernant l'aide à apporter aux pays d'Europe centrale et de l'Est. Aux dires de plusieurs parlementaires ainsi que de la grande majorité des massmedia, cette aide ne doit pas être octroyée au détriment de l'appui accru à accorder au développement des pays du Sud.

Le souci que la population suisse témoigne pour les problèmes de développement et sa motivation pour contribuer à leur résolution se traduisent aussi par l'importance des contributions privées aux organisations non gouvernementales suisses qui travaillent dans les pays en développement. Ces contributions se sont élevées en 1989 à 163 mio Frs..

La politique de coopération est activement suivie par les membres du Parlement, le nombre de questions adressées au gouvernement et ses prises de positions de plus en plus approfondies en témoignent. Les centres d'intérêt se concentrent sur les liens entre développement et environnement (couche d'ozone, rapport Brundlandt p. ex.), sur les questions de politique d'asile et la situation des requérants d'asile, ainsi que sur les liens existant entre le développement et les droits de l'homme. Plusieurs parlementaires participent également activement aux travaux d'une commission consultative pour la coopération internationale chargée de conseiller le gouvernement dans sa politique de développement. Dans ce cadre, l'occasion est donnée à des parlementaires, aux représentants des milieux économiques, syndicaux, universitaires et des oeuvres d'entraide d'exprimer et de faire valoir leurs opinions dans ce domaine.

Le travail d'information de la population a mis l'accent de façon plus nette qu'auparavant sur quatre champs d'activité. Ainsi les actions à l'adresse des massmedia ont été renforcées par des visites de journalistes sur le terrain, par des journées d'information et des séminaires de formation pour journalistes et par la mise au point d'un nouveau service de presse. Tirant parti des expériences de la Campagne européenne Nord-Sud de 1988, plusieurs actions ont été amorcées ou soutenues en 1989 visant à promouvoir la rencontre entre la population suisse et des représentants de cultures du Tiers monde. Un accent particulier a été mis également sur le soutien à la

création ainsi que sur la promotion de la diffusion de films ayant trait aux réalités du Tiers monde. Ces films jouissent depuis un certain temps d'un intérêt accru auprès de la population suisse. Enfin, la collaboration avec les institutions non gouvernementales spécialisées en matière d'éducation au développement a été renforcée considérablement. Celles-ci sont bien introduites dans les milieux scolaires et notamment auprès des Directions cantonales de l'instruction publique. Grâce à celles-ci, très ouvertes aux problèmes de développement, le nouveau calendrier scolaire "L'arbre-vie" a pu être diffusé dans quasiment toutes les écoles de Suisse.

En 1989 la Suisse a organisé à nouveau sa Conférence annuelle de la coopération au développement. Le thème était cette fois "La dette du Tiers monde: issue ou impasse?". Les quelques 700 participants ont ainsi pu une journée durant réfléchir ensemble aux questions de "la Suisse et les problèmes de l'endettement et de l'ajustement structurel". Grâce notamment à un large écho dans les massmedia, cette manifestation joue un rôle appréciable dans l'information du grand public sur les réflexions en cours sur des problèmes d'actualité à la Coopération suisse au développement.

Le budget que la Coopération suisse a consacré en 1989 à ses activités d'information s'est élevé à 1,5 million FS, soit env. 0,2 % de son budget total. Ces moyens se situent dans le même ordre de grandeur que les années précédentes.

CHAPITRE V: CONTRIBUTIONS MULTILATERALES

1. Général

La Suisse consacre depuis bien des années environ 30 % de son APD à la coopération au développement multilatérale. En 1989, elle a versé 134,3 millions de dollars sous forme de contributions générales à différentes institutions de développement multilatérales. Le tableau VII ci-dessous présente le détail de la répartition de cette aide.

Les principaux critères sur la base desquels la Suisse détermine le niveau de ses contributions sont les suivants:

- L'importance de la place qu'occupe l'institution dans la coopération internationale au développement;
- La politique de développement de l'institution (priorité accordée aux pays les plus pauvres ainsi qu'à l'amélioration des conditions de vie des groupes défavorisés, amélioration de la capacité d'autodéveloppement des PED, appui à l'effort propre et l'association des populations locales);
- L'efficacité et l'efficience de l'aide fournie;
- Le rôle de l'institution en matière de coordination de l'aide et de dialogue sur les politiques, ainsi que la qualité de l'institution en raison de sa vocation et de son expérience pour réaliser le projet;
- La répartition de la charge entre donateurs;
- La possibilité de participer aux prises de décision de l'institution et à son contrôle effectif.

2. Contributions à des institutions du système des Nations Unies

A l'intérieur du système des Nations Unies, les plus importantes contributions de la Suisse vont au PNUD, ce qui reflète l'intérêt porté à son rôle central en tant qu'organe de financement, de programmation et de coordination de la coopération technique multilatérale. La contribution générale de la Suisse au PNUD et à ses fonds spéciaux s'est élevée à 42,5 millions de dollars en 1989, ce qui représente 31,6 % de l'aide multilatérale de la Suisse. Viennent ensuite par ordre d'importance le PAM (12.1 millions de dollars ou 9 %), l'UNICEF (10.1 millions de dollars ou 7,5 %) etc.

Tableau VII

Contributions multilatérales d'APD par organisme bénéficiaire
1987 - 1989
(Versements nets en millions de dollars)

	1987	1988	1989
1. <u>Institutions des Nations Unies</u>	<u>86,8</u>	<u>95,5</u>	<u>91,3</u>
- PNUD	41,0	44,3	42,5
. Contribution ordinaire	32,5	34,9	33,6
. Fonds pour les PMA	4,7	4,9	4,6
. Programme énergie	0,7	1,4	1,2
. FENU	3,0	3,0	3,0
- UNICEF	9,4	11,2	10,1
- UNRWA	5,4	5,7	6,7
- PAM a)	11,8	13,4	12,1
- HCR	3,6	5,1	4,9
- FNUAP	4,0	4,5	4,5
- OMS	5,8	2,5	1,5
- Autres institutions	5,8	8,9	9,1
2. <u>Banques régionales de développement b)</u>	<u>50,5</u>	<u>62,5</u>	<u>36,0</u>
- Banque interaméricaine et et Fonds des opérations spéciales	2,3	-	-
- Banque et Fonds asiatiques	15,6	24,2	0,8
- Banque et Fonds africains	32,5	34,2	34,5
- IIC	-	0,7	0,7
- AMGI	-	3,4	-
3. <u>Autres organismes c) multilatéraux</u>	<u>21,0</u>	<u>14,4</u>	<u>7,0</u>
- FIDA	14,1	6,8	-
- CGIAR d)	5,8	5,5	5,2
- Autres organismes	1,1	2,1	1,8
Contributions multilatérales Total	158,2	172,4	134,3

a) Les contributions générales non ventilées géographiquement (contributions ordinaire et non food items) et, depuis 1987, également l'aide alimentaire remise au PAM pour être distribuée aux pays dans le besoin.

b) Depuis 1982, la Suisse s'acquitte du paiement de certaines contributions au moyen de billets à ordre (ou "notes"); ces montants sont compris dans les chiffres du tableau ci-dessus. L'encaissement de ces "notes" s'étale sur plusieurs années. Les montants encaissés en 1989 se sont élevés à 23,1 millions de dollars au total et les notes déposées à 34 millions de dollars au total.

- c) Les contributions aux organisations privées internationales (essentiellement le CICR) ne sont pas comprises ici. Voir note a) du tableau II.
- d) Les contributions générales à des institutions multilatérales de recherche agricole (CGIAR) sont enregistrées comme contributions multilatérales à partir de 1987.

3. Participation de la Suisse aux travaux des organes de direction

La Suisse a continué de prendre une part active à l'orientation générale, la supervision ainsi que l'évaluation des activités opérationnelles du Système des Nations Unies.

Au PNUD, elle a assumé, en 1989, la fonction de 1er vice-président du Conseil d'administration ce qui lui a valu de présider le Comité du budget et les finances. Avec d'autres pays du CAD, la Suisse a obtenu que tous des programmes (nationaux, régionaux, interrégionaux et globaux) du PNUD soient soumis à un examen de mi-parcours et adaptés le cas échéant et qu'une évaluation indépendante soit effectuée de l'ensemble du processus d'examen. D'importantes leçons de cet exercice ont entre temps été tirées et les directives concernant la programmation des activités de terrain du PNUD sont en train d'être modifiées en conséquence. Au cours du débat sur le rôle du PNUD dans les années 90, la Suisse s'est vigoureusement engagée pour:

- a) une plus forte concentration des activités du PNUD sur des domaines et thèmes où l'institution (avec l'ensemble du Système) possède de réels avantages comparatifs,
- b) une graduation plus marquée des pays et populations bénéficiaires de l'aide du PNUD, et
- c) le renforcement du rôle du Conseil d'administration en matière de supervision des activités de terrain de l'institution et la mise sur pied, pour ce faire, d'un Comité de programme du Conseil.

La Suisse s'est également engagée dans d'autres institutions du Système en particulier à l'UNESCO et à la FAO, pour des mesures de réforme visant à améliorer la performance de ces organisations. A la FAO, la Suisse a, entre autres, assuré pendant près de deux ans la présidence du groupe de Camberley (groupe informel de pays donateurs cherchant à obtenir notamment des améliorations de qualité et d'impact des activités de terrain de l'institution).

Contributions aux Banque et Fonds régionaux de développement

La Suisse est membre des trois Banques régionales de développement et de leurs Fonds respectifs depuis leur création ou leur ouverture aux pays non-régionaux. La participation prise au capital représente 1,21 % du total des actions (ou 3,64 % du total des actions détenues par les membres non-régionaux à la Banque africaine), 0,69 % à la Banque asiatique; et 0,22 % à la Banque interaméricaine.

Les contributions suisses aux trois Fonds régionaux se sont élevées à 4 % pour la 5e reconstitution du Fonds africain; à 1,23 % pour la 4e reconstitution du Fonds asiatique; et à 0,77 % pour la 7e reconstitution le Fonds des opérations spéciales de la BID. La Suisse est en outre membre fondateur de la Société d'investissement interaméricaine; sa part au capital représente 1,56 % du total.

Les versements aux différentes institutions effectués en 1989 sont présentés au tableau VII du présent Mémoire.

En 1989 la Suisse a occupé dans les trois Banques un poste de directeur exécutif suppléant ce qui lui a permis de participer plus activement encore aux travaux des organes de direction des trois banques ainsi que de leur Fonds de développement.

Ayant été parmi les principaux initiateurs, la Suisse a pris une part active aux examens à mi-parcours relatif à la 4e augmentation du capital de la BAD ainsi que de la 5e reconstitution des ressources du FAD. Ces exercices ont montré que de gros efforts restaient à faire en vue d'améliorer la performance de la Banque sur plusieurs plans. Un programme de travail a été établi à cet effet.

Contributions à d'autres institutions multilatérales de développement

La Suisse a pris une part active à la négociation relative à la 3ème reconstitution des ressources du FIDA. Sa part a passé de 1,5 à 1,88 % du total des ressources ou de 2,5 à 2,7 % des contributions de la catégorie I (OCDE) des paiements.

La Suisse a été membre du Conseil d'administration de 1987 à 1989 et a assumé la présidence du Comité d'évaluation du Conseil en 1988 et 1989.

La Suisse contribue au programme central des institutions appartenant au CGIAR (CIAT, CIP, ICRISAT, ILCA, ILRAD, ISNAR, IBPGR, IFPRI). La participation aux ressources centrales de ces institutions a été de 5,2 millions de dollars. Dans le cadre de programmes bilatéraux, pour des programmes spécifiques, les contributions de la Suisse ont été de 10 millions de dollars environ.

Politique suisse en matière de cofinancement

L'aide associée (avec des institutions au système des Nations Unies) et les cofinancements (avec des institutions financières multilatérales) donnent à la Suisse la possibilité de participer à des projets dont l'envergure et la complexité dépassent les capacités d'un financement bilatéral suisse. Ils permettent aussi une participation à un dialogue sectoriel à un niveau que ne permet pas un financement bilatéral, facilitent des opérations concertées et coordonnées et réduisent la charge administrative des pays bénéficiaires. Enfin c'est l'occasion d'intervenir dans des pays/secteurs où la Suisse souhaite avoir une présence malgré l'absence de programme bilatéral (p. ex. au Laos - Institut polytechnique), encore que ces derniers cas soient plutôt des exceptions.

Les critères de sélection de projets d'aide associée ou de cofinancement que la Suisse applique sont les suivants :

- Les projets doivent être articulés avec les secteurs prioritaires du programme bilatéral de la DDA dans le pays; en principe la DDA réserve les cofinancements aux pays dits de concentration;
- La DDA et l'OFAEE doivent pouvoir activement participer à la préparation du projet, à sa mise en oeuvre et à son suivi;
- L'organisation gérant le projet est jugée particulièrement qualifiée, en raison de sa vocation et de son expérience, par comparaison avec d'autres moyens d'intervention dans le secteur considéré.

La Suisse n'étant pas membre des institutions de Bretton Woods jusqu'à présent, sa participation aux reconstitutions des ressources de l'IDA s'effectue sous forme de cofinancements pour des projets préalablement identifiés, et non sous forme de versement global au fonds commun (IDA VIII, contribution suisse de 280 millions FS). Les fonds ainsi mis à disposition sont non remboursables, et ne font l'objet d'aucun lien. Comme l'indiquent les critères de sélection, la Suisse tient à être impliquée dès l'identification aux projets de l'IDA qu'elle envisage de cofinancer, ainsi qu'au moment des missions de préparation, de suivi et d'évaluation.

La Suisse participera à la reconstitution d'IDA IX avec une contribution sensiblement supérieure par rapport à celle fournie précédemment (380 millions FS, soit une augmentation de 35 %).

Le tableau VIII qui suit reflète les actions d'aide associée et de cofinancement en 1989.

Tableau VIII

Actions d'aide associée et cofinancements avec des
organismes multilatéraux en 1989

(Versements nets en millions de dollars)

	Aide associée	Cofinan- cements	Total
<u>Institutions des Nations Unies</u>	<u>19,3</u>		<u>19,3</u>
- FAO	5,0		5,0
- UNICEF	5,3		5,3
- BIT	2,5		2,5
- UIT	1,6		1,6
- OMS	0,4		0,4
- UNESCO	0,4		0,4
- OMM	0,1		0,1
- HCR	1,5		1,5
- Volontaires et experts associés	0,2		0,2
- Autres	2,3		2,3
<u>Institutions financières</u>	<u>0,4</u> 1)	<u>48,5</u>	<u>48,9</u>
BAsD		1,0	1,0
BID	0,3	1,5	1,8
BAD	-	-	-
BIRD	0,1	0,5	0,6
IDA		45,3	45,3
BDEAC, EADB		0,2	0,2
<u>Instituts de recherche</u>	<u>10,0</u>		<u>10,0</u>
- Centres du CGIAR 2)	7,9		7,9
- Autres instituts de recherche	2,1		2,1
<u>Autres organismes internationaux</u>	<u>5,3</u>		<u>5,3</u>
Total	35,0	48,5	83,5

1) Programmes bilatéraux d'assistance technique, petits projets ou études
et projets spécifiques

2) CGIAR: Groupe consultatif pour la recherche agricole international

CHAPITRE VI: DISTRIBUTION GEOGRAPHIQUE

Le tableau IX montre la distribution des versements bilatéraux par continents et par principaux pays bénéficiaires. Cette liste fait en outre ressortir les pays de concentration qui sont les 19 pays (plus une région) prioritaires de la coopération technique et financière suisses. On note une baisse de 4 % de l'APD pour l'Afrique entre 1988 et 1989, de 2 % pour l'Amérique latine alors que l'Asie bénéficie d'une hausse de 7 %.

Tableau IX

Répartition géographique de l'APD bilatérale
1987 - 1989

(Versements nets en millions de dollars et en pourcentages)

	1987		1988		1989	
	montants	%	montants	%	montants	%
<u>EUROPE</u>	<u>-0,2</u>		<u>-0,3</u>		<u>3,5</u>	<u>1 %</u>
Turquie	-0,8		-0,8		3,0	
Autres pays	0,6		0,5		0,5	
<u>AFRIQUE</u>	<u>177,4</u>	<u>49%</u>	<u>185,9</u>	<u>45%</u>	<u>167,7</u>	<u>42 %</u>
Bénin	2,0		2,2		9,2	
Burundi	2,7		2,2		2,4	
Burkino Faso	3,1		4,1		4,5	
Cameroun	5,8		5,9		4,3	
Cap Vert	1,6		2,1		1,8	
Egypte	10,2		1,6		1,0	
Ethiopie	7,6		8,8		5,5	
Ghana	3,8		10,6		5,4	
Guinée	0,4		0,6		0,6	
Guinée Bissau	4,0		4,1		1,9	
Kenya	3,9		5,2		4,9	
Lesotho	1,4		1,6		0,9	
Madagascar	12,7		25,8		13,0	
Mali	10,1		9,0		5,0	
Mozambique	23,4		6,4		7,4	
Niger	5,2		7,3		6,6	
Ouganda	1,8		9,0		3,1	
Rwanda	9,4		12,8		9,1	
Sénégal	12,7		4,5		10,5	
Somalie	1,3		1,0		1,9	
Soudan	1,5		6,7		4,5	
Tanzanie	17,0		14,5		23,5	
Tunisie	3,3		0,5		0,1	
Tchad	4,6		8,4		6,6	

Zimbabwe	1,0		1,2		1,6	
Zone du Sahel	2,0		2,9		1,9	
Autres pays et projets régionaux	24,9		26,9		17,1	
AMERIQUE LATINE	57,9	16%	57,7	14%	57,4	15 %
Bolivie	16,2		19,4		14,4	
Brésil	1,4		1,6		1,4	
Chili	1,7		1,8		2,4	
Colombie	1,9		1,6		1,9	
Equateur	3,2		2,7		3,1	
Haïti	3,5		2,2		3,7	
Honduras	7,2		4,7		7,5	
Nicaragua	3,2		6,2		8,5	
Pérou	8,2		6,0		6,3	
Autres pays et projets régionaux	11,4		11,5		8,2	
ASIE ET OCEANIE	82,6	23%	125,2	30%	120,4	30 %
Afghanistan	-		4,8		1,8	
Bangladesh	2,3		6,6		10,4	
Bhoutan	2,4		5,8		5,0	
Philippines	1,5		1,7		1,8	
Chine	5,6		11,3		7,9	
Inde	23,5		22,2		19,7	
Indonésie	7,4		28,4		21,4	
Liban	2,3		2,9		2,4	
Népal	9,7		12,8		19,5	
Pakistan	11,6		6,6		5,8	
Sri Lanka	4,3		4,0		3,6	
Thaïlande	2,7		5,0		3,3	
Yémen	0,3		2,5		1,1	
Autres pays et projets régionaux	9,0		10,6		16,7	
Non ventilé	44,0	12%	45,3	11%	46,8	12 %
APD BILATERALE	361,7	100%	413,8	100%	395,8	100%

Contributions aux OPI	26,8	30,8	27,5
APD MULTILATERALE	158,2	172,4	134,3
APD TOTALE	546,7	617,0	557,7

1) Les pays et la région de concentration pour les actions de coopération technique et d'aide financière figurent en caractères gras

Tableau X

Répartition des versements nets d'APD en 1989 selon le revenu de pays bénéficiaire

	en valeur (mio \$)	en pourcentages de l'APD totale	
		de l'APD totale	de l'APD bilatérale 1)
Pays les moins avancés (PMA)	149,8	27	38
Autres pays à faible revenu (< 700 \$ par hab.)	113,3	20	29
Pays à revenu intermédiaire (> 700 \$ par hab.)	63,5	11	16
Autres contributions bilatérales non ventilées par pays	69,2	13	17
APD bilatérale 1)	395,8	71	100
Contributions aux OPI non ventilées par pays	27,5	5	
Contributions multilatérales	134,3	24	
APD totale	557,7	100	

1) Non compris les contributions aux organisations privées internationales.

CHAPITRE VII: COORDINATION DE L'AIDE, PROGRAMMATION PAR PAYS ET STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT

La part de l'aide-programme, dans toutes ses formes, ne cesse d'augmenter dans la coopération de nombreux de pays, il en est de même pour la Suisse. L'aide-programme est de plus en plus soumise aux conditions de la politique du pays bénéficiaire. Conformément à cette tendance, la Suisse a intensifié ces dernières années le "policy dialogue".

La Suisse continue de soutenir le mécanisme des Tables Rondes et des Groupes Consultatifs. Elle souhaite ce faisant leur amélioration pour qu'un consensus se dégage non seulement sur l'estimation des besoins financiers d'un pays, voire éventuellement sur comment satisfaire ces besoins, mais aussi sur la manière d'atteindre une unité de vues sur l'analyse de la situation et la définition de stratégies sectorielles. Ces réunions restent encore trop souvent un lieu d'échange d'informations, sans que l'on n'atteigne véritablement le stade des négociations. Les réunions sectorielles de suivi sont en principe appréciées, mais celles-ci sont parfois essentiellement formelles, au lieu d'être axées sur un dialogue entre personnes directement concernées.

Trop peu d'importance a été accordée jusqu'à présent à la coordination technique de l'aide alors qu'elle pourrait simplifier le travail du pays bénéficiaire. Par exemple, les contrats avec les pays donateurs pourraient être coordonnés ou standardisés, ainsi que les modalités d'achat ou de paiement. L'exécution de programmes par les administrations des pays bénéficiaires, généralement mal dotées en personnel et surchargées, est souvent compliquée par le fait que chaque pays donateur a ses propres types de contrat, conditions de paiement, etc. Des programmes sont souvent retardés pendant des mois voire des années pour des raisons purement administratives. Nous pensons que les pays donateurs pourraient contribuer sensiblement à une efficacité plus élevée de l'aide par une meilleure coordination dans ce domaine.

De même l'efficacité de l'aide pourrait améliorer la coordination des importations. Les produits importés sont rarement compatibles en raison de standards nationaux différents, par exemple. Une des réponses appropriées est l'aide déliée. C'est une des raisons pour lesquelles la Suisse, outre son attitude traditionnelle libérale, pratique l'aide déliée.

Une mesure qui s'est révélée utile dans certains pays, et qui pourrait être généralisée, est l'organisation de réunions de donateurs à l'issue de missions particulièrement intéressantes (mission de suivi de la Banque Mondiale ou du FMI, mission d'évaluation sectorielle d'un donateur etc...). Ces réunions sont l'occasion d'un échange d'information et de réflexions entre les bailleurs de fonds représentés localement. Une autre information qu'il serait utile de diffuser plus systématiquement est l'annonce de signature d'un programme ou d'un projet

entre un bailleur de fonds et le pays bénéficiaire. Cette annonce pourrait se faire au moyen de l'envoi aux autres bailleurs représentés localement d'une brève fiche de projet.

Comme mentionné au chapitre I, la Suisse renforce son approche "programme" dans les pays en développement. Il est clair que dans l'élaboration des programmes la Suisse s'appuie d'une part sur son expérience, mais aussi sur les documents cadres établis par le pays bénéficiaire (plan de développement, programme d'investissements publics, programmes sectoriels...); cette base de travail contribue à améliorer le dialogue avec les partenaires nationaux et renforce la coordination dans la mesure où d'autres bailleurs s'alignent aussi sur ces documents.

Une coordination au niveau sectoriel que la Suisse apprécie est celle du type du Plan d'action en foresterie tropicale dans laquelle les spécialistes directement impliqués dans la formulation et le suivi des programmes au niveau des sièges des Agences de développement, ayant donc une vue d'ensemble des problèmes du secteur, se rencontrent périodiquement pour échanger des informations et des réflexions sur les progrès accomplis dans leurs projets respectifs. Cette coordination est également effective au niveau d'un pays en développement donné, avec la création d'un sous-groupe de travail réunissant les bailleurs de fonds intervenant dans ce pays, sous-groupe qui peut traiter avec les autorités nationales de l'analyse des problèmes affectant le secteur et des solutions possibles.

En matière d'aide humanitaire les efforts de la Suisse sont automatiquement coordonnés avec d'autres interventions du fait que la Suisse intervient le plus souvent à travers les organisations multilatérales (UNDRO, PAM, HCR...). Dans quelques cas, l'aide d'urgence est gérée par le bureau de coordination local, qui a toujours veillé à coordonner ses interventions avec d'autres bailleurs de fonds. Le rôle des bureaux de coordination a été renforcé pour la préparation et la mise en oeuvre des actions d'aide humanitaire. Grâce à ses connaissances du terrain le bureau de coordination est souvent mieux en mesure d'évaluer l'impact des mesures proposées.

En principe, les actions d'aide humanitaire suisse sont de nature ponctuelle; cependant celles touchant les réfugiés comprennent des mesures de plus longue durée telles la formation ou la promotion d'activités génératrices de revenus. L'implication sur le long terme est devenu un des critères de décision pour l'octroi d'une aide d'urgence. Dans cet esprit la Suisse veille à renforcer la coordination entre ses actions d'aide d'urgence et celles d'aide au développement.

La Suisse a parfois choisi de cofinancer des projets avec d'autres bailleurs de fonds bilatéraux (notamment avec la RFA au Népal) dans l'idée d'une meilleure concertation des intervenants dans le secteur concerné et aussi pour profiter des capacités techniques et de l'expérience acquise par l'autre cofinancier. Cette forme s'est toutefois heurtée à des difficultés administratives pour harmoniser et coordonner les

prises de décision; aussi la DDA emprunte-t-elle parfois l'approche plus souple du financement parallèle (reboisement villageois au Burkina Faso, avec les Pays-Bas). La participation de la Suisse au financement du Fonds social d'urgence en Bolivie, déjà évoquée aux chapitre I, est aussi une manière nouvelle d'intervenir en coordination avec d'autres bailleurs de fonds.

Depuis déjà une dizaine d'années, la DDA a entrepris de renforcer ses bureaux de coordination sur le terrain, dans l'idée de mettre à leur disposition les moyens de concevoir et suivre l'exécution des projets financés par la Suisse. Ce renforcement s'effectue par l'affectation d'un nombre accru d'expatriés (17 en 1980, 45 en 1989) dans les bureaux de coordination, aussi bien de formation généraliste que des techniciens, et par le recrutement de personnel local tant au niveau administratif que professionnel. Ces ressources humaines supplémentaires permettent aux responsables du suivi des programmes et projets de mieux s'investir dans la réflexion sur l'orientation des activités de coopération et de s'informer des projets soutenus par d'autres bailleurs de fonds, améliorant ainsi les efforts de coordination.

Pour éviter aux administrations nationales une charge de travail exagérée dans le suivi des activités de coopération, la Suisse a introduit une plus grande souplesse dans ses relations avec les gouvernements bénéficiaires. En s'inspirant des plans de développement nationaux et des programmes d'investissements publics pour définir son propre programme de développement, la Suisse contribue non seulement à une meilleure coordination des interventions des bailleurs de fonds mais facilite aussi la tâche de l'administration nationale qui travaille ainsi sur des dossiers qu'elle connaît déjà.

**CHAPITRE VIII: ADAPTATION DES POLITIQUES D'AIDE AUX REFORMES
POLITIQUES ET AUX EFFORTS D'AJUSTEMENT STRUCTU-
REL DES PAYS EN DEVELOPPEMENT**

La nécessité d'aider les pays partenaires qui le souhaitent à améliorer la gestion de leur économie avait été perçue par la coopération suisse depuis déjà plusieurs années. Dans certains pays la détérioration du cadre macro-économique réduisait considérablement l'efficacité et le rayonnement des projets et les formes habituelles de coopération. Face à cette situation, des instruments ont été définis et des formes spécifiques d'aide financière et de coopération technique ont été mises en oeuvre prenant en compte la dimension institutionnelle des difficultés rencontrées par ces pays.

Dans tous les pays où elle a accordé une aide hors projet la Suisse a veillé à ce que la dimension sociale soit considérée lors de l'élaboration des programmes d'ajustement structurel (voir également chapitre 1).

Afin de soutenir les politiques d'ajustement structurel des pays en développement, la Suisse peut accorder des aides financières à déboursement rapide. Cette aide est octroyée sous la forme d'aide à la balance des paiements directe, d'aide à la balance des paiements pour le cofinancement de programmes à objectifs macro-économiques, ou encore d'aide financière pour le cofinancement de programmes sectoriels.

Le tableau XI qui suit présente les aides à la balance des paiements directes et les cofinancements suisses de programmes d'ajustement macroéconomiques:

Tableau XI

Financement et cofinancement de programmes d'ajustement macro-économique de 1987 à 1989 (déboursements en millions de francs)

	1987	1988	1989
Bolivie	-	5**+15	4,5 **
Burundi	-	-	-
Ghana	10 *	10**+15	-
Guinée	-	-	-
Guinée Bissau	4	4	-
Madagascar	-	10**+10	-
Mozambique	27	-	-
Ouganda	-	10	7+8 *
Sénégal	12	-	10
Tanzanie	10 *	-	-
Total	63	79	29,5

* aides bilatérales à la balance des paiements

** participation suisse au rachat de la dette commerciale de la Bolivie

Actuellement, seuls des pays ayant élaboré avec succès un programme de politique économique à moyen terme en collaboration avec le Fonds Monétaire et la Banque mondiale peuvent espérer recevoir une aide financière suisse à déboursement rapide.

Dans le cas des programmes d'ajustement qu'elle cofinance avec la Banque Mondiale, la Suisse cherche à s'associer à la réalisation dès la phase de la conception. Si possible, des experts s'intègrent aux missions d'évaluation préalable effectuée par la Banque Mondiale et participent à part entière aux discussions avec le gouvernement partenaire. La contribution de ces collaborateurs à la préparation et au suivi s'est avérée particulièrement utile quand elle s'appuyait sur une connaissance approfondie de l'économie et de la société du pays concerné. Pour cette raison, la Suisse préfère soutenir des programmes macroéconomiques dans les pays de concentration et dans les pays où elle dispose d'un bureau de coordination.

L'aide accordée dans le cadre de cofinancements est déposée sur un compte de la Banque nationale suisse et est utilisée par le pays bénéficiaire pour l'importation de biens et de services achetés selon les procédures habituelles de la Banque mondiale. Certaines limitations à ces importations sont fixées dans une liste négative, qui inclut notamment les armes et les biens de luxe. Les fonds de contrepartie en monnaie locale que versent les importateurs du pays bénéficiaire alimentent le budget de l'Etat et servent à soutenir la mise en oeuvre des mesures de redressement économique.

Les aides à la balance des paiements bilatérales directes servent à financer des biens d'importation indispensables pour maintenir et améliorer l'utilisation des installations de production existantes ou pour satisfaire des besoins sociaux de base. Les catégories de biens et les importateurs bénéficiaires sont identifiés au cours de missions de préparation. Les dépenses sont autorisées par l'OFAEE, sur la base des procédures commerciales standard. Le choix du pays d'origine bénéficiaire est accepté à condition qu'il corresponde à l'offre la plus avantageuse reçue. Les fonds de contrepartie en monnaie locale vont au budget du gouvernement ou servent à financer, comme dans les cas de Madagascar et du Ghana, des projets de développement visant à atténuer les coûts sociaux du programme d'ajustement.

L'exemple de l'appui suisse à l'ajustement en Bolivie montre bien que les politiques d'ajustement structurel impliquent pour la DDA et l'OFAEE la prise en charge de nouvelles tâches et de nouvelles responsabilités. Cela signifie non seulement la mise à disposition de ressources financières additionnelles importantes (éventuellement prises sur d'autres programmes), mais aussi et surtout la nécessité de parvenir à une capacité d'analyse propre des situations économiques et des politiques d'ajustement proposées et encore la mise en oeuvre de nouveaux instruments de coopération.

Il en ressort également que les accents d'un programme de coopération doivent être plus marqués en fonction des priorités du pays et du dialogue sur les priorités sectorielles. De même les instruments dont dispose la Suisse doivent être utilisés de façon complémentaire et la coordination internationale des aides doit être mieux assurée.

Une partie plus importante de l'assistance technique doit aller au renforcement des services de l'Etat chargés de la définition des politiques et de la gestion des ressources internes et externes. Il faudra surtout améliorer la capacité locale de prévoir et de suivre les effets des mesures globales et sectorielles prises par le gouvernement sur la pauvreté et sur l'utilisation des ressources naturelles. Dans ce contexte, le soutien à la décentralisation politique et administrative peut constituer une forme efficace d'appui institutionnel, que la Suisse envisage de promouvoir.

Les groupes de population les plus vulnérables devraient pouvoir accéder aux services de santé et à une alimentation suffisante quels que soient la situation conjoncturelle et les problèmes budgétaires de l'Etat. Si le gouvernement pratique une gestion rigoureuse des finances publiques et si la part des dépenses improductives dans le budget de l'Etat est considérée raisonnable, la Suisse pourrait envisager de financer des dépenses courantes des programmes prioritaires, par exemple dans le domaine des SSP ou de l'alphabétisation, pendant une période de transition.

CHAPITRE IX: COOPERATION TECHNIQUE

De nouveaux domaines ont pris une importance croissante dans la problématique du développement ces dernières années, qui influenceront l'évolution de la coopération. Ces nouveaux besoins, auxquels la coopération suisse a déjà commencé à s'adapter, comprennent la préservation de l'environnement et les migrations sud-nord et sud-sud. Des thèmes plus anciens, tels que l'éducation /formation professionnelle, le développement rural et le renforcement institutionnel gardent cependant toute leur actualité, surtout avec la redéfinition du rôle du secteur public à laquelle on assiste dans de nombreux pays. Dans le cadre de la restructuration de leur économie, ces pays confient au secteur privé d'importantes responsabilités (production, commercialisation), le secteur public se concentrant essentiellement sur des tâches de gestion et d'encadrement/promotion.

Dans de nombreux pays, la Suisse finance des programmes de formation à l'intention des gestionnaires, appartenant aussi bien à l'administration nationale qu'au secteur privé. Ces formations sont le plus souvent organisées sur place ou dans un pays voisin, afin de toucher autant de personnes que possible.

La Suisse utilise trois principaux types de critères dans la sélection du personnel qu'elle recrute, qui sont:

- la formation académique ou technique, et l'expérience professionnelle acquise;
- le profil "humain" du candidat, son ouverture à d'autres cultures, ses capacités de communication et d'écoute;
- l'acceptation d'un départ sur le terrain par son entourage familial immédiat, l'expérience ayant montré que des problèmes à ce niveau empêchent souvent le candidat recruté de donner le meilleur de lui-même une fois en poste.

La Suisse attache beaucoup d'importance à la formation des experts, avant leur départ sur le terrain et en cours d'emploi. Cette formation comprend pour les experts qui se rendent pour la première fois sur le terrain la participation à un séminaire de deux semaines centré sur la problématique du développement, les méthodes de travail appliquées dans les projets et les aspects culturels et relationnels du développement. Ce séminaire est ouvert également aux personnes qui accompagneront l'expert à son lieu d'affectation. Un cours de langue et/ou une spécialisation technique est offerte aux autres experts qui le requièrent; par ailleurs des cours pratiques sont organisés sur les techniques de gestion de projet, sur la comptabilité, et les techniques de communication humaine.

Chaque collaborateur est encouragé à consacrer en moyenne deux semaines par année à des activités de formation continue, et la Suisse se montre très ouverte aux initiatives individuelles pour identifier la formation qui convient le mieux à chaque collaborateur. Le programme de formation interne de la coopération suisse en 1989 comptait près de trente titres, ce chiffre étant en progression constante, auxquels il faut ajouter les autres cours organisés au sein de l'administration ou par les instituts spécialisés (ex. IUED*, NADEL**...).

Le nombre d'experts à long terme recrutés par la coopération suisse dans les projets a tendance à diminuer; de 359 en 1980, il est passé à 205 en 1989. Cette constatation doit cependant être pondérée par le fait que la Suisse confie de plus en plus l'exécution de ses projets à des ONGs, dont le personnel de terrain n'entre pas dans les statistiques du personnel de la Confédération. Il faut aussi mentionner ici que de nombreux projets suisses sont exécutés sans expert résident, la gestion en étant confiée localement à l'administration nationale ou à une institution privée, et le bureau de coordination jouant alors un rôle de supervision plus actif.

* Institut Universitaire d'Etudes de Développement

** Cours de Troisième Cycle sur les Pays en voie de Développement de l'Ecole Polytechnique Fédérale Zurich.

Le principe que la Suisse applique pour faire appel au secteur privé en matière de coopération au développement est de ne recourir à des entreprises suisses que si celles-ci présentent des offres compétitives par rapport à celles des entreprises étrangères. En contribuant au financement de divers Fonds et Banques de développement, la Suisse permet aux entreprises suisses de participer aux appels d'offres que lancent ces institutions.

CHAPITRE X : GESTION DE L'AIDE ET STRUCTURES ADMINISTRATIVES

Dans le domaine de la gestion de l'aide, la Suisse s'efforce de simplifier et de systématiser ses procédures. Ceci est souhaitable d'un point de vue interne, pour atteindre une plus grande efficacité et cela profite également aux pays en développement bénéficiaires de l'aide.

Dans l'analyse qu'elle effectue au moment de la préparation d'un projet, la Suisse accorde toujours de l'importance à éviter la création par le projet d'une structure dont les frais de fonctionnement seront exagérés pour le pays après le retrait de l'assistance suisse. Compte tenu des difficultés que traversent certains pays la Suisse a cependant parfois envisagé de prendre en charge à titre temporaire certains frais de fonctionnement ou d'entretien pour éviter la dégradation d'une infrastructure d'intérêt public dont les couches défavorisées seraient les premières à pâtir.

En vue de rendre plus efficace la restitution des informations émanant des évaluations la Suisse a décidé d'intervenir à plusieurs niveaux:

- 1) d'abord au niveau des projets par la mise en place et l'amélioration des systèmes d'autoévaluation permettant aux acteurs de traduire les renseignements tirés immédiatement de la pratique.

- 2) ensuite, au niveau des projets et des centrales auxquels ces informations sont destinées, par l'instauration d'une grande transparence des informations provenant des évaluations. Jusqu'à présent, ces informations ne touchaient trop souvent que les personnes directement impliquées dans le projet évalué. Dorénavant, les évaluateurs sont tenus d'organiser avec tous les milieux et personnes concernés un séminaire de restitution sur place et de tenir compte des réactions avant de procéder à l'élaboration finale du rapport. Ce dernier, rédigé sous la responsabilité des évaluateurs et traité de manière non confidentielle, est ensuite envoyé à la direction du projet, aux autorités nationales et aux respon-

sables du suivi du projet au siège de la DDA. De tels rapports sont mis à la disposition de quiconque s'y intéresse, le problème étant alors de savoir quelle publicité leur donner afin d'en faire connaître l'existence.

La réflexion entamée par la coopération suisse a fait ressortir comme principale pierre d'achoppement la capacité limitée d'absorption de l'information et le cloisonnement des spécialités. Pour remédier à ces problèmes, un système d'inventaire a été mis sur pied, suivant en cela une recommandation de l'OCDE; dans les rapports d'évaluation un résumé et une feuille de couverture fournissant les informations essentielles a été introduite, de manière à toucher un public plus large; enfin un système d'information sur l'existence des évaluations et l'endroit où les rapports sont disponibles a été instauré. Cette façon de faire devrait permettre, à la fois aux projets et aux centrales de tenir compte de ces informations lors de l'élaboration de la planification d'une nouvelle phase d'un projet.

3) Enfin, la Coopération Suisse au niveau de sa Centrale intervient par le lancement de plusieurs évaluations qui se sont succédées depuis 1988 et dont les premiers résultats sont disponibles depuis 1989. Ces évaluations transversales touchent à la fois des secteurs (eau, santé, ONG petites et moyennes entreprises, formation professionnelle) et de sujets choisis (viabilité, femmes, collaboration de la DDA avec des régisseurs). Elles se basent sur une série d'évaluations de projets, sur des autoévaluations et sur des missions de suivi sur le terrain. Une des premières difficultés rencontrées a été l'hétérogénéité de la matière première, requérant un important travail de synthèse pour en tirer des conclusions. De telles évaluations, livrant le constat et l'analyse des réalités du terrain de la politique suisse sur un sujet donné, sont à la base d'un processus d'apprentissage (séminaires) permettant l'ajustement et la redéfinition des politiques.

Afin de se donner les moyens de mieux suivre l'évolution économique d'un pays et les effets de l'aide-programme qu'elle fournit, la Suisse a entrepris de renforcer certains bureaux de coordination en y affectant des économistes chargés essentiellement de l'analyse des programmes d'ajustement structurel et de la coordination du soutien de la Suisse avec celui des autres bailleurs de fonds dans ce domaine.

CHAPITRE XI: FINANCEMENTS ASSOCIES

Les crédits mixtes permettent de mobiliser auprès des banques des ressources additionnelles, qui viennent compléter l'aide publique au développement dans le but de financer des projets de développement à des conditions relativement favo-

rables. Les crédits mixtes sont liés et ont, par conséquent, une incidence directe sur les exportations suisses. Les fonds publics consacrés au financement des crédits mixtes s'élèvent à environ 240 millions de francs pour la période 1987 à 1990 sont gérés par l'OFAEE.

Les principaux critères d'utilisation des crédits mixtes ont été décrits dans les Memoranda des années passées. Nous nous limitons donc à souligner quelques points spécifiques.

Sur la base de ses expériences et des évaluations, la Suisse voue une attention croissante à la capacité d'accueil des divers pays et des projets sur le plan financier et administratif. Elle accorde également une priorité toujours plus élevée à la formation, aux frais récurrents des projets et à l'impact d'un investissement sur l'environnement. Il s'agit, ce faisant d'éviter d'une part qu'un crédit mixte ne vienne peser sur une situation existante déjà tendue en matière d'endettement et, d'accroître d'autre part l'efficacité dans l'utilisation des crédits et dans la réalisation des projets. Cette politique nous amène à consolider cette action et à la concentrer sur un nombre plus restreint de pays. Avant qu'une décision ne soit prise pour l'octroi d'un crédit mixte, la DDA est consultée pour assurer la cohérence de la politique suisse de coopération.

En 1989, trois nouveaux accords de crédit mixte sont entré en vigueur:

Guatemala: 35 millions de francs dont 14 de tranche publique
 Philippines: 60 millions de francs dont 24 de tranche publique
 Zimbabwe: 30 millions de francs dont 10.5 de tranche publique

Par ailleurs, des négociations en vue de nouveaux crédits ont été amorcées avec l'Indonésie, le Zimbabwe, la Colombie, l'Inde, le Pakistan, la Côte d'Ivoire, le Chili et l'Equateur.

CHAPITRE XII: POLITIQUE ET PRATIQUE EN MATIERE D'ACHAT

Les autorités suisses n'ont en 1989 modifié ni leur politique ni leur pratique en matière de procédures d'achats et de passation de marchés.

Dans le cas de l'aide financière bilatérale de la Suisse, le déliement est en principe complet. Des appels d'offres internationaux sont lancés dès que le montant en cause le justifie. Dans certains cas, le Gouvernement suisse et le gouvernement partenaire peuvent décider en commun qu'un appel d'offres local ou régional sera lancé.

Lorsque les montants impliqués sont de relativement faible importance ou lorsque des raisons impérieuses d'ordre technique ou organisationnel le dictent, l'acquisition de biens ou de services peut se faire sur la base d'une liste restreinte

de fournisseurs; toutefois l'on veille, dans ces cas-là également, à ce que deux offres au minimum soient soumises.

Quant aux achats et contrats passés dans le cadre des mesures de coopération technique (lesquelles sont toujours octroyées sous forme non remboursable), ils ne font en principe pas non plus l'objet d'un liement. C'est en priorité sur les besoins du projet, la disponibilité de pièces de rechange, la qualité du service après-vente et la charge sur les frais récurrents que porte l'attention de ceux qui procèdent à l'établissement de spécifications ou aux achats directs.

Chaque fois qu'une alternative raisonnable à l'importation s'offre sur le triple plan de l'adéquation aux besoins, de la qualité et du prix, les experts des projets de coopération technique ont pour directive de préférer les achats sur place ou dans la région. Il en est de même des services qui peuvent être fournis localement et qui sont, dans la mesure du possible, préférés au recours à un consultant ou à une entreprise étrangère.

Ces préoccupations se traduisent par le relativement faible niveau des achats d'équipement en Suisse, lequel ne représente, pour les projets de coopération technique bilatérale, guère que 3% des dépenses totales. Rappelons toutefois que plus de 90% des experts employés par le Gouvernement suisse sont des nationaux.

En ce qui concerne la passation de marchés pour les crédits mixtes (octroyés sous forme de lignes de crédit destinées au financement de l'importation de biens d'investissement et/ou de services en provenance de Suisse), la Suisse s'est engagée très activement en faveur d'une amélioration de la qualité de cette forme de financements et des autres qui lui sont analogues. Le principe selon lequel il convient de ne financer que des offres susceptibles de ne pas fausser la concurrence internationale fait partie intégrante de la politique suisse dans le domaine des crédits mixtes.

Lorsque le cercle des participants à la procédure d'adjudication est restreint, les offres sont examinées afin de s'assurer qu'elles sont avantageuses pour le bénéficiaire tant au niveau du prix que de la qualité. Si nécessaire, il est fait recours à des experts indépendants. La Confédération encourage également l'utilisation des crédits mixtes dans le cadre de projets financés par des banques multilatérales de développement en respectant des procédures de passation des marchés concurrentiels.

A l'intention de ceux qui, en Suisse, désirent participer à des appels d'offres (livraisons de biens et de services) dans le cadre de projets de développement, la Confédération publie un bulletin intitulé "Information trimestrielle concernant les mesures bilatérales de la Confédération en préparation". Il contient des renseignements sur le pays bénéficiaire, le type de mesures envisagées, les sources de financement - suisses et autres-, le type de biens et services requis, les procédures d'acquisition, le stade de réalisation du projet, etc.

CHAPITRE XIII: ORIENTATION SECTORIELLE DE L'AIDE

Le total de la répartition sectorielle des engagements bilatéraux d'APD (tableau XII) en 1989 se chiffre à 509,12 millions de \$. Les secteurs de la production viennent en tête avec 39,8% (dont l'agriculture, qui bénéficie à elle seule de 34,4% de l'APD), suivent l'infrastructure et services sociaux avec 33,9%, l'infrastructure et services économiques avec 15,8% puis la destination plurisectorielle avec 10,5%.

Tableau XII

Répartition sectorielle des engagements bilatéraux d'APD en 1989
(en millions de dollars et pourcentages)

SECTEURS DE DESTINATION	(millions de dollars)	%
Infrastructure et Services sociaux	106,8	33,9
- Services investissements éducatifs	52,9	16,8
- Santé	28,6	9,0
- Distribution d'eau et assainissement	10,0	3,2
- Programmes en matière de population	1,8	0,6
- Services de développement et de planification	2,5	0,8
- Infrastructure et services sociaux divers	11,0	3,5
Infrastructure et Services économiques	49,7	15,8
- Transports	32,0	10,2
- Aménagement des bassins hydrographiques	1,2	0,4
- Communications	0,7	0,2
- Energie	14,8	4,7
-Autres infrastructures économiques	1,0	0,3
Secteurs de la production	125,4	39,8
- Agriculture	108,5	34,4
- Industries manufacturières, industries extractives et construction	9,1	2,9
- Commerce, banque, tourisme	7,9	2,5
dont: Commerce et promotion des exportations	7,3	2,3
Destination plurisectorielle	33,12	10,5
Total des contributions imputables à un secteur de destination	315,0	100

Aide aux programmes (aide à l'ajustement structurel)	39,6
Aide humanitaire et alimentaire	66,82
Non spécifié (crédits globaux pour un ensemble d'actions, lignes de crédits, etc ne pouvant être répartis par secteur au moment de l'engagement)	87,7
Total des engagements bilatéraux d'APD	509,12

Voici un tour d'horizon des principaux secteurs:

i) Aide pour l'agriculture, le développement rural et la sécurité alimentaire

Le développement rural constitue le secteur principal d'intervention de la Coopération suisse. Cette priorité découle de la loi fédérale de coopération au développement de 1976. Dans une vue globale des actions en cours en 1989, le développement rural ressort encore comme le sous-secteur le plus important. A fin 1989, la situation par sous-secteur se présente comme suit:

	Nbre d'actions	%
Développement rural	43	23
Production végétale	36	18
Agroécologie	29	14
Technique agricole, génie rural	26	13
Production animale	21	10
Formation agricole	18	9
Economie agraire	11	5
Stockage, transformation, divers	16	8
TOTAL	203	100

La DDA a adopté un programme sectoriel agricole en 1987. En concordance avec ce programme elle a particulièrement renforcé son engagement dans l'agroécologie, l'utilisation rationnelle et durable du sol et la protection végétale. On observe également un engagement supplémentaire dans des sous-secteurs traditionnels, le développement rural et la formation agricole.

En application de son programme agricole, la DDA s'efforce de renforcer la priorisation sous-sectorielle et planification sous forme de programme. La Suisse a développé une approche programmatique dans le renforcement de la recherche agricole. Le soutien multilatéral aux instituts du groupe CGIAR est

complété par le financement d'une dizaine de programmes régionaux de recherche agricole et le renforcement des filières de plusieurs programmes nationaux. Une attention particulière a été attribuée au développement institutionnel des programmes nationaux, mais aussi au renforcement de la collaboration Sud-Sud dans les réseaux, et finalement à la complémentarité des programmes nationaux, régionaux et internationaux.

Au niveau national, des efforts particuliers sont dédiés au lien recherche-vulgarisation-producteur. Des expériences très encourageantes ont été faites avec la recherche participative, en orientant la recherche vers les intéressés, en travaillant en milieu réel et en y associant activement des paysannes et des paysans à la recherche.

Les expériences les plus positives et les plus durables dans le programme agricole se trouvent dans des actions spécifiques, où des contraintes majeures ont pu être dépassées. Des exemples sont la lutte biologique contre la cochenille du manioc en Afrique, la production de semences de pommes de terre dans une dizaine de pays, l'introduction de silos familiaux pour le stockage de maïs en Amérique Centrale ou l'utilisation des Vertisol en Ethiopie.

La DDA a connu des difficultés dans la collaboration avec des institutions nationales, particulièrement les services de vulgarisation. Souvent les programmes généraux de vulgarisation manquent d'orientation, de contenu, de capacité et de ressources. Avec l'augmentation des activités des organisations non-gouvernementales, ceux-ci se sont engagés fortement dans la vulgarisation agricole. Ceci largement grâce au financement par la coopération internationale. Les efforts de la Coopération suisse pour renforcer la collaboration et la complémentarité dans la vulgarisation entre chercheurs, spécialistes en filières et l'animation/vulgarisation par les ONG n'ont réussi que partiellement. Ils doivent être renforcés.

En ce qui concerne la question particulière du renforcement du commerce agricole régional, la DDA a financé une étude sur l'intégration régionale des marchés agricoles en Afrique, une étude exécutée par IFPRI (International Food Policy Research Institute).

Dans le cadre de son aide humanitaire en faveur de pays ou régions déficitaires, la Suisse a, dans tous les cas où cela est réalisable, recours à des achats de surplus alimentaires dans des pays en développement excédentaires. Cette forme d'aide, dont l'impact n'est pas a priori positif, doit être analysée minutieusement et de cas en cas quant à son efficacité et son utilité.

Grâce au programme sectoriel et aux réflexions générales au sein de la coopération suisse sur l'identification et l'élaboration des projets, la préparation des projets de développement agricole s'est sensiblement améliorée, ce qui en a facilité l'exécution et l'évaluation. L'accent a été mis sur la fixation d'objectifs clairs et en relation avec les moyens disponibles, et surtout sur l'intégration des bénéficiaires dès le début du processus, lors de l'identification d'un problème à résoudre. La concentration des projets dans les sous-secteurs en a aussi facilité la supervision par les bureaux de coordination et les responsables sectoriels au siège de la coopération suisse.

ii) Aide au secteur de l'énergie

Dans de nombreux pays, le soutien au secteur de l'énergie figure parmi les axes d'intervention de la coopération suisse souvent couplé à une autre priorité, comme la protection de l'environnement, ou intégré à une intervention plus large visant les couches les plus démunies pour qui l'énergie représente une part importante du budget. Dans ces cas-là, la DDA se concentre de préférence sur les économies d'énergie (production de foyers améliorés) et sur la production de bois de feu.

Au Népal, la Suisse finance un programme de production d'électricité à partir de mini-turbines, domaine dans lequel elle a accumulé une longue expérience. Cette production d'énergie contribue à diversifier les sources d'approvisionnement et à soulager la pression sur l'utilisation de bois de feu, renforçant ainsi les programmes de lutte contre l'érosion.

Dans le domaine de la planification de l'énergie, la Suisse participe au financement (2 millions de dollars en 1989) du programme ESMAP, géré conjointement par le PNUD et la Banque Mondiale.

iii) Aide pour la santé et la population

La santé figure dans plus de la moitié des pays de concentration (11 sur 20) en tant qu'axe principal d'intervention de la coopération; ceci reflète l'attention que la Suisse accorde à l'amélioration des conditions de vie des couches défavorisées qui sont souvent durement touchées par la réduction des budgets de santé publique.

Jusqu'à présent, l'effort de la Suisse s'était essentiellement porté sur les zones rurales, mais depuis 1988 une attention plus grande est accordée aux zones urbaines pour prendre en compte le phénomène massif de croissance démographique dans les villes et surtout la situation sanitaire souvent très précaire des populations urbaines pauvres.

La politique que suit la Suisse dans le domaine de la santé, et qui avait été présentée en détail dans le memorandum de 1985, intègre aussi bien des éléments préventifs que curatifs. Au Bangladesh par exemple, la Suisse soutient les activités d'une ONG locale visant à donner au gouvernement la maîtrise des programmes de vaccination; dans ce pays comme dans les autres où elle intervient, la Suisse tente toujours d'intégrer les campagnes de vaccination dans le cadre plus large des soins de santé primaire, et cette politique sera maintenue à l'avenir.

La Suisse a entrepris une évaluation transversale dans le domaine de la santé en 1989. Les résultats seront disponibles vers fin-1990.

La Suisse porte une attention croissante aux problèmes du recouvrement des coûts dans le financement des programmes de santé. Dans la mesure où les difficultés financières que traversent de nombreux pays en développement ne leur permettent pas d'assurer l'extension des soins de santé primaires à l'ensemble de la population et le maintien de l'infrastructure sanitaire, la Suisse pourrait envisager de prendre à sa charge des frais récurrents et empêcher une dégradation des services offerts à la population, ceci parallèlement aux recherches de solutions pour assurer le recouvrement. Une autre manière d'intervenir de la Suisse est l'utilisation de l'aide à la balance des paiements (Tanzanie) pour financer l'achat de médicaments compris sur la liste des médicaments essentiels, avec présentation du nom générique. En règle générale, la Suisse appuie le principe du recouvrement des coûts dans le financement des programmes de santé.

La Suisse poursuit son appui à la lutte contre le SIDA entamé en 1987 avec une participation financière au programme global de l'OMS et des actions de formation du personnel médical dans certains pays; elle veille toutefois à ce que cet effort particulier ne se fasse pas au détriment d'autres aspects, notamment les soins de santé primaire.

Dans le domaine de la planification familiale, la Suisse appuie les activités du FNUAP. Des lignes directrices internes ont été adoptées dans ce domaine, pour sensibiliser et orienter en la matière les responsables de la formulation des programmes de développement. Au Népal, une enquête est en cours pour mieux apprécier les diverses approches de la planification familiale naturelle et l'articulation de la planification familiale avec une politique de santé maternelle et infantile. La Suisse apporte également son soutien à des ONGs qui favorisent la planification familiale dans les pays en développement.

iv) Produits de base

Dans le secteur des produits de base (50 mio. de francs de

1987 à 1990), la Suisse soutient les pays en développement dans leurs efforts pour accroître et stabiliser leurs recettes d'exportation, développer la transformation locale de leurs matières premières, améliorer leur capacité de commercialisation et enfin pour diversifier leurs économies.

A la fin de 1988, la Suisse a introduit, de façon autonome, un programme de financement compensatoire pour les pertes de recettes d'exportation subies par les pays en développement les plus pauvres dans leur commerce de produits de base avec la Suisse; ce programme est géré par l'OFAEE. Au total, 40 millions de francs seront engagés à ce titre au cours des années 1988-1990.

La Suisse est membre des accords internationaux sur le café, le cacao, le caoutchouc naturel, le jute, les bois tropicaux et le blé, ce dernier comprenant également la convention sur l'aide alimentaire. De plus, elle est membre du Fonds commun pour les produits de base.

Du fait des problèmes que connaissent les accords de produits, l'OFAEE a intensifié sa coopération par plusieurs autres moyens. Ainsi, outre le financement de plusieurs projets en cours au Centre du commerce international CNUCED/GATT concernant des mesures de promotion de produits de base, la Suisse a soutenu financièrement des projets concernant des produits comme les bois tropicaux, le coton, le café et le jute.

CHAPITRE XIV : AIDE ET ENVIRONNEMENT

Devant l'importance accrue des préoccupations environnementales, il s'est avéré prioritaire de doter ce domaine d'une structure d'évaluation efficace.

La prise en compte de cette dimension environnementale a toujours retenu l'attention lors de la planification et de la réalisation des actions, même si elle n'a pas toujours été appréhendée de façon très analytique.

La Suisse s'efforce de répondre aux recommandations de l'OCDE, de tenir compte des propositions émises par le DAC et de les adapter à ses propres capacités.

La DDA envisage de baser ses activités tant conceptuelles qu'opérationnelles sur les principes suivants:

- adaptation des interventions aux conditions socio-économiques, culturelles et écologiques locales;
- intégration des deux aspects "conservation et réhabilitation des ressources" et "utilisation améliorée et intensifiée";
- prévention et engagement à long terme;
- s'appuyer aux systèmes traditionnels de gestion de ressources naturelles, au savoir et savoir-faire des utilisateurs actuels;

- reconnaître les causes sociales, économiques et politiques de la dégradation environnementale;
- développement du cadre institutionnel tant au niveau local qu'au niveau national et international et ajustement aux besoins d'une gestion intégrée des ressources.

Les domaines d'activités sont les suivants:

- a) **évaluation environnementale**
Evaluation et adaptation de tous les projets et programmes pour prévenir les effets environnementaux néfastes et pour améliorer la base environnementale.
- b) **gestion durable des ressources**
Projets/programmes spécifiques comprenant des interventions techniques et institutionnelles pour améliorer la base environnementale de la production en vue d'une utilisation plus durable des ressources naturelles (y compris la recherche, la formation, la vulgarisation).
- c) **développement institutionnel**
Renforcement du cadre institutionnel dans les pays du Tiers Monde pour améliorer la gestion des ressources.
- d) **recherche environnementale**
Promotion de la recherche appliquée au niveau national et international; orientation et adaptation aux besoins des utilisateurs actuels des ressources (en combinaison avec la formation /vulgarisation)
- e) **Aspects globaux de l'environnement**
Contribution aux activités multilatérales complémentaire à la coopération bilatérale.

Au sein de la DDA, un service a été créé spécialement pour le suivi des questions de l'environnement; d'autre part, l'OFAEE a renforcé sa compétence proportionnelle dans le domaine. Le Comité Interministériel (CICDA) a adopté un cadre méthodologique pour l'évaluation environnementale des activités de coopération au développement. Ce cadre vise à identifier les effets potentiellement dommageables de manière à adapter ou corriger la conception. Les procédures et instruments respectifs sont en voie d'élaboration et de tests en regard aux mécanismes et directives de la coopération suisse au développement et seront adaptés à la capacité institutionnelle effective de la Suisse.

Une certaine expérience des EIE (Etudes d'Impact sur l'Environnement) semble nécessaire pour pouvoir compléter la liste des secteurs et de leurs composantes. La volonté de la Suisse est d'être à même de répondre directement par ses propres offices aux problèmes environnementaux soulevés par la mise en oeuvre d'un projet. A cette fin, l'utilisation d'une matrice (interactions entre les activités d'un projet et les composantes environnementales menacées) comme instrument des EIE accessible aux différents offices garantit la qualité et

l'efficacité d'une EIE.

Dans une perspective d'avenir, la volonté de la Suisse est d'être à même d'intégrer le plus vite possible ces mécanismes nouveaux aux projets déjà existants, de développer ces notions en tenant compte des problèmes environnementaux comme élément d'un tout et non comme élément isolé, et d'accroître son soutien aux PED en matière environnementale tant par des actions multilatérales que bilatérales.

CHAPITRE XV : FEMMES ET DEVELOPPEMENT

A la DDA, les activités de "Femmes et Développement" (FeD) se poursuivent selon les orientations mentionnées dans le rapport précédent (1988), mais elles ont pu se développer de manière plus concrète depuis juillet 1989.

Comme il avait été relevé précédemment, deux finalités orientent l'action FeD à la DDA, d'une part, la conceptualisation qui implique la révision des Lignes Directrices et la définition de concepts de participation des femmes au développement, d'autre part, l'opérationnalisation par l'élaboration d'instruments et d'indicateurs pour tout le cycle des projets, puis la formation des collaborateurs/trices à l'utilisation d'outils et de procédures de préparation et suivis des projets.

Les grandes orientations de l'action FeD à la DDA visent à:

- promouvoir les rôles socio-économiques des femmes dans une société productive en leur donnant accès au travail, à l'argent, aux technologies, à la formation;
- veiller à ce que ces activités féminines s'intègrent dans le système socio-culturel local et dans la gestion des ressources environnementales;
- considérer les femmes comme bénéficiaires et participantes actives au développement;
- promouvoir une stratégie de recherche-action avec des projets pilotes, favorisant une intégration progressive de WID;
- promouvoir le "Gender Analysis" comme base méthodologique pour une approche objective permettant de comprendre les comportements et besoins masculins et féminins, et d'évaluer la portée des changements souhaitables et maîtrisables dans le développement.

Quant aux activités 1989, elles ont porté principalement sur la continuité de:

- sensibilisation et collaboration active des différents services et sections quant à une approche intégrant la participation des femmes au développement;
- création de réseaux internes à la Centrale et dans les bureaux de coordination pour promouvoir la participation des femmes;
- activités du groupe de travail interne à la coopération suisse, lieu d'échanges interdisciplinaires et intersectoriels et de réflexion collective sur la mise en oeuvre de FeD à la DDA;
- réflexion et travail méthodologiques en vue de l'évaluation transversale des projets du Niger sur la dimension de l'intégration des femmes. Cette évaluation qui se réalise par des approches conjointes d'autoévaluation dans chaque projet et de restitution collective des résultats en séminaire, vise à faire le point sur un pays test le Niger, et à servir de référence opérationnelle et méthodologique pour les autres pays de concentration;
- appui sectoriel d'initiatives communautaires, développement rural, adduction d'eau, eco-restauration etc., dans divers projets au Mali, Tchad, Kenya, Madagascar, Equateur, Bolivie, Inde, Bangladesh et Indonésie;
- participation à des activités internationales, c'est-à-dire participation active au groupe d'experts WID du CAD et interventions lors des réunions des diverses organisations dont la Suisse est membre (PNUD, UNICEF, UNESCO, OMS, etc.) pour promouvoir en particulier la participation des femmes à la base dans les communautés.

Ainsi dans le cadre de la coopération suisse, l'intégration des femmes ne représente pas un objectif particulier de la politique de développement. Elle fait partie de la politique globale où les problèmes tels que la pauvreté, chômage, exode, analphabétisme sont interdépendants, et où les acteurs du développement hommes et femmes sont partenaires complémentaires. Cette approche structurelle globale devrait garantir non seulement des droits de justice sociale mais aussi des impératifs économiques et des objectifs de viabilité (sustainability) du développement. La révision de la politique de la DDA pour les années 90 nous y incite et progresse dans cette voie en intégrant explicitement la participation des femmes comme partenaires dans les aspects multidimensionnels du développement. C'est un pas vers des aspirations démocratiques et humanitaires. C'est un gage pour la dignité des peuples du tiers-monde.

CHAPITRE XVI: ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

La Suisse a recours à des ONGs pour l'exécution de projets. Depuis 1980, le montant du budget des projets confiés en régie aux ONGs a presque quadruplé, pour atteindre en 1989, 85 millions de francs suisses, alors que le budget total des projets exécutés directement par la DDA a seulement doublé pendant cette période (en 1989 : 113 million fr.s). Cette tendance devrait encore s'amplifier selon la politique de la coopération suisse qui ne retient pour son exécution propre que ce qui ne peut pas être confié aux ONGs.

Il faut distinguer deux types de collaboration avec les ONGs: celui où un projet entièrement financé par la Suisse est confié en régie à une ONG, et celui où la Suisse participe au financement d'un projet propre d'une ONG; dans ce dernier cas, la norme est que la Suisse finance 50% du projet, cette participation s'élevant à 66% avec certaines ONGs, et même à plus pour quelques projets spécifiques. Lorsqu'un projet est confié en régie à une ONG, celle-ci reçoit pour ses frais de gestion un montant équivalent à 8% du budget du projet; une réflexion est en cours pour déterminer si ce pourcentage ne devrait pas être augmenté.

Chaque projet confié à une ONG fait l'objet d'un contrat fixant les obligations des deux parties. La DDA ayant développé avec quelques ONGs une collaboration étroite, des contrats cadre ont été approuvés avec chacune d'entre elles, précisant les modalités générales de cette collaboration; ceci permet de simplifier au maximum les contrats relatifs aux projets spécifiques.

Les ONGs ne sont pas seulement appréciées pour leur travail sur le terrain, mais aussi pour leurs activités d'information et de sensibilisation auprès du grand public suisse. Le sondage d'opinion réalisé en 1989 a fait ressortir que près d'un tiers des personnes interrogées tirent leurs connaissances sur le Tiers Monde de publications qu'ils reçoivent des ONGs. La Suisse veille à accroître son soutien aux efforts d'information des ONGs dans le domaine de l'information.

La Suisse est également favorable au soutien des ONGs locales dans leur activités, et au principe de les utiliser comme régisseur de projets. Il incombe alors au bureau de coordination sur place d'apprécier si une ONG locale a les compétences techniques et organisationnelles pour exécuter un projet, et de mener les négociations sur les conditions de cette collaboration, conditions qui sont toujours ensuite consignées dans un accord formel signé par les deux parties.

Comme mentionné au chapitre X, la coopération suisse prévoit d'entreprendre une évaluation transversale sur le travail des ONGs en tant que régisseurs de projets financés par l'APD suisse. A défaut d'évaluation proprement dite, l'expérience de ces dernières années a montré que les ONGs constituaient un canal approprié pour les projets d'appui aux initiatives

de base, que la souplesse de leur structure leur permettait d'être mieux à l'écoute de la population.

CHAPITRE XVII: AUTRES INSTRUMENTS DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT, INCLUANT L'IMPLICATION DU SECTEUR PRIVE

Dans le domaine de la promotion commerciale (10 mio. de francs), l'accès des producteurs du Tiers monde au marché de la Suisse et d'autres pays industrialisés est facilité par un service de promotion des importations en provenance des pays en développement et par la mise en oeuvre de projets bilatéraux et multilatéraux.

En 1989, les importations en provenance des pays en développement ont passé de 6'369 millions à 6'986 millions de francs, soit une augmentation nominale de 9,47 %. Les exportations suisses vers les pays en développement ont passé de 12'287 millions à 13'783 millions de francs, ce qui représente une augmentation de 12,1%. Le rapport importations/exportations est de 51%.

Système généralisé de préférences

Comme par le passé, la Suisse n'a instauré aucun plafonnement, général ou individuel, pour les importations bénéficiant du régime préférentiel. Elle n'a exclu aucun pays bénéficiaire du système.

Avec effet au 1er juillet 1989, le Conseil fédéral a décidé de mettre en oeuvre trois mesures touchant le schéma suisse de préférences tarifaires:

- Premièrement, mettre en vigueur de manière anticipée les résultats de la Conférence ministérielle du GATT à Montréal dans le domaine des produits tropicaux;
- deuxièmement, inclure le Mozambique et le Vanuatu dans la liste des pays les moins avancés mis au bénéfice du traitement spécial et plus favorable prévu dans le cadre du schéma suisse;
- troisièmement, octroyer des préférences tarifaires pour les importations de sucre brut et cristallisé. Cette mesure permettra aux PED d'exporter en franchise douanière du sucre sur le marché suisse.

Promotion commerciale en faveur des pays en développement

Le programme visant à faciliter l'accès des PED au marché suisse grâce aux prestations du Service d'information et de

conseils aux exportations des pays en développement s'est poursuivi et son mandat a été élargi par l'OFAEE pour comprendre des activités de promotion sélective en faveur de pays ou secteurs présentant un potentiel particulier.

La Suisse a continué de financer des projets de promotion commerciale du Centre du commerce international CNUCED/GATT. La Suisse a, de plus, apporté différentes contributions au financement du programme spécial de la CNUCED sur le Système généralisé de préférences et l'informatisation des douanes des pays en développement.

Industrialisation et encouragement de l'engagement des ressources du secteur privé

Le développement industriel (10 mio. de francs) des pays en développement est favorisé par des mesures visant à encourager l'engagement du secteur privé suisse sous forme d'investissements et de transferts de technologie;

Les mesures prises dans ce domaine par l'OFAEE concernent essentiellement la poursuite du mandat du bureau de l'ONUDI à Zurich ainsi que du service d'intermédiation "Technology for the People" destiné à faciliter le transfert de technologie et de savoir-faire, important du point de vue de développement, de petites et moyennes entreprises suisses à des entreprises en Asie.

Flux privés

Vue d'ensemble

De même que les années précédentes, quatre catégories de flux privés ont été actualisées avec les données de 1989:

- les crédits à l'exportation garantis: une fois de plus, les remboursements ont été plus élevés que les nouveaux crédits à raison de 367 mio;
- les investissements directs: comme en 1988, ils se maintiennent au niveau record d'environ 2,2 mrd de dollars;
- les emprunts d'institutions internationales de financement: les nouveaux emprunts dépassent les remboursements d'un montant de 196 mio. Contrairement aux années précédentes, il n'y a pas eu d'emprunts publics en Suisse de la part des pays en développement.
- les créances et engagements des banques suisses: le solde positif a diminué d'environ 2,8 mrd. en 1989; ces chiffres incluant les centres financiers des Caraïbes et du Moyen-Orient, une analyse plus détaillée a été effectuée au niveau des autres pays en développement.

Crédits à l'exportation

Pour le cinquième année consécutive, le mouvement statistique des crédits à l'exportation garantis de plus d'un an a été négatif. Les "remboursements" ont été plus importants que les nouveaux crédits, et ceci pour trois des quatre continents sous revue, l'Asie présentant un léger solde positif de 43,5 mio de dollars.

Tableau XIII

Crédits à l'exportation
en millions de dollars)

	1986	1987	1988	1989
Europe	+ 32,2	-195,4	-195,0	- 98,0
Amérique latine	- 55,2	- 91,7	- 90,3	-103,3
Asie	-150,1	-102,8	- 35,8	+ 43,5
Afrique	-158,9	-462,1	-269,7	-208,9
Total	-332,0	-852,0	-590,8	-366,7

Investissements directs

Les chiffres provisoires sur l'évolution des investissements directs en 1989 confirmant la tendance observée l'année précédente, à savoir que toutes les régions présentent un flux net positif. Une fois de plus, l'Amérique latine présente le solde le plus élevé ce qui est dû, en partie, à l'inclusion de centres financiers où des actifs sont maintenus pour des motifs spécifiques. On relève en outre une augmentation importante des investissements en Asie et en Afrique ce qui témoigne de la confiance des sociétés suisses dans l'évolution de ces deux régions.

Tableaux XIV

Mouvements nets des investissements directs par continent
(en millions de dollars)

	1986	1987 ¹⁾	1988 ¹⁾	1989 ²⁾
Europe	+43,6	+22	+50	+68
Amérique latine	+429,7	-241	+1947	+1770
Asie	-29,2	+45	+204	+308
Afrique	+30,6	-68	+7	+42
<hr/>				
Total	+474,7	-242	+2208	+2188

1) Chiffres révisés

2) Chiffres provisoires; non compris les flux d'investissements directs des assurances.

Emprunts sur le marché suisse des capitaux

Les emprunts nets des institutions internationales de financement et des pays en développement présentent à nouveau un solde positif en 1989 pour un montant de 196 mio. de dollars par rapport à 453 mio. de dollars en 1988. Le tableau ci-dessous montre que ce solde positif est essentiellement dû aux emprunts des institutions internationales de financement alors qu'il n'y a eu aucun emprunt de la part des pays en développement.

Tableau XV

Emprunts nets sur le marché suisse des capitaux
(en millions de dollars)

	<u>1986</u>	<u>1987</u>	<u>1988</u>	<u>1989</u>
1. Institutions internationales de financement de développement	+426,5	-1069,7	-127,8	+196,3
dont BIRD	+209,2	-1230,6	-34,2	+ 90,5
ADB	+ 12,2	142,5	199,5	- 76,4
BAD	+ 55,6	-100,6	+102,5	+ 91,7
IDB	+149,5	+202,8	+ 3,4	+ 90,5
2. Pays en développement ¹⁾	+ 83,6	+184,4	+580,8	-
dont Europe	-	+ 33,5	+ 47,8	-
Amérique latine	-	-	+102,5	-
Asie	+ 83,6	+150,9	+430,5	-
Afrique	-	-	-	-
Total	+510,1	-885,3	+453,0	+196,3

1) Non compris les Bahamas, les Iles Vierges (Brit.), les Iles Caïmans et les Antilles néerlandaises.

Créances et engagements bancaires

Le tableau XVI représente les créances et les engagements des banques suisses vis-à-vis des pays en développement en 1988 et 1989. D'une manière générale, on constate une diminution importante des soldes nets qui passent de 5,8 mrd de dollars en 1988 à 3,1 mrd en 1989. Cette diminution d'environ 2,7 mrd est due essentiellement au fait que les banques suisses ont réduit fortement leurs avoirs dans des établissements bancaires à l'étranger tout en augmentant leurs engagements envers de tels établissements.

Concernant l'Amérique latine, dont les soldes nets totaux sont positifs pour les deux années, on note une diminution de 358 mio de dollars dans les pays en développement hors des centres financiers des Caraïbes. Cette diminution est surtout due, à une diminution des créances, traduisant un mouvement de remboursement de crédits bancaires.

S'agissant de l'Asie, on relève que les soldes nets sont négatifs pour les deux années sous revue pour deux des trois sous-régions retenues (Moyen-Orient et 4 NICs) le total passant de 2,1 mrd en 1988 à - 3,4 mrd en 1989. L'analyse des sous-régions montre toutefois une diminution des soldes négatifs enregistrés avec le Moyen-Orient due essentiellement à la réduction de fonds en provenance de ces pays. Concernant les 4 NICS, les soldes passent de - 0,8 mrd en 1988 à - 2,7 mrd en

1989 traduisant à la fois un remboursement substantiel net de créances et un afflux de capitaux ce qui témoigne d'une mutation significative des relations financières avec ces pays. Les autres pays en développement présentent toujours un solde positif en légère diminution en 1989.

Les relations bancaires avec les pays en développement de l'Afrique restent remarquablement stables se traduisant par un solde positif, toutefois un légère diminution en 1989.

Tableau XVI

Créances et engagements des banques vis-à-vis des pays en
développement
(en millions de dollars)

<u>1988</u>	<u>Créances</u>	<u>Engagements</u>	<u>Soldes</u>
Europe	2'819	1'308	1'513
Amérique latine:	<u>11'637</u>	<u>6'327</u>	<u>5'310</u>
- Centres financiers	(7'326)	(5'021)	(2'305)
- Autres pays	(4'311)	(1'306)	(3'005)
Asie:	<u>7'618</u>	<u>9'734</u>	<u>-2'116</u>
- Moyen Orient ¹⁾	(2'724)	(4'393)	(-1'669)
- 4 NIC's ²⁾	(4'007)	(4'825)	(-818)
- Autres pays	(887)	(516)	(371)
Afrique:	2'290	1'152	1'138
Total	24'364	18'519	5'845
<u>1989</u>			
Europe	2'685	1'424	1'261
Amérique latine:	<u>11'231</u>	<u>7'020</u>	<u>4'211</u>
- Centres financiers	(7'167)	(5'603)	(1'564)
- Autres pays	(4'064)	(1'417)	(2'647)
Asie:	<u>6'194</u>	<u>9'604</u>	<u>-3'410</u>
- Moyen-Orient ¹⁾	(2'474)	(3'341)	(-867)
- 4 NIC's ²⁾	(2'778)	(5'468)	(-2'690)
- Autres pays	(942)	(795)	(147)
Afrique:	2'265	1'209	1'056
Total	22'375	19'257	3'118

1) sans Egypte, Libye

2) pays nouvellement industrialisés: Taïwan, Hongkong, Singapour, Corée

DIRECTION DE LA COOPERATION
AU DEVELOPPEMENT ET DE
L'AIDE HUMANITAIRE

OFFICE FEDERAL DES AFFAIRES
ECONOMIQUES EXTERIEURES

t.831 - SHE/FRT

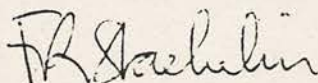
Berne, le 19 décembre 1990

MEMORANDUM 1989 de la Suisse au Comité
d'aide au développement de l'OCDE

Veillez trouver ci-joint le mémorandum que la Suisse a adressé au Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE concernant son effort d'aide publique au développement au cours de l'année 1989.

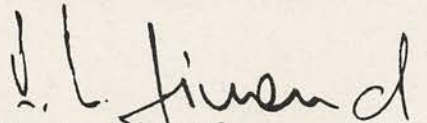
Ce mémorandum fournit un aperçu de notre aide et des diverses formes qu'elle revêt. Conformément aux directives du CAD, il met l'accent sur les mesures prises pour accroître l'efficacité de l'aide et pour adapter les politiques de coopération aux efforts de réforme entrepris par les pays en développement.

DIRECTION DE LA COOPERATION
AU DEVELOPPEMENT ET DE
L'AIDE HUMANITAIRE



F.-R. Staehelin
Directeur

OFFICE FEDERAL DES AFFAIRES
ECONOMIQUES EXTERIEURES



P.-L. Girard
Ambassadeur, Délégué aux
accords commerciaux

CK 30. Jan. 91 10'

19.12.90

Va à:

- DFAE:
- M. le Conseiller fédéral R. Felber, Chef du Département
 - M. le Secrétaire d'Etat, K. Jacobi
 - Secrétariat général
 - Direction du droit international public
 - Direction des organisations internationales
 - Divisions politiques I et II
 - Secrétariat politique
 - Service économique et financier
 - Bureau de l'intégration DFAE/DFEP
 - Information et presse
 - ✓ - Tous les Chefs de divisions et services de la DDA (45)
 - Secrétariat du Chef du Département,
 - Toutes les ambassades suisses à l'étranger (87)
 - Mission permanente de la Suisse près les organisations internationales, Genève
 - Mission permanente de la Suisse près les organisations internationales, Vienne
 - Mission permanente d'observation de la Suisse auprès des Nations Unies, New York
 - Coordonnateurs et attachés pour les questions de développement (46)
- DFEP:
- M. le Conseiller fédéral J.-P. Delamuraz, Chef du Département
 - M. C. Corbat, Secrétaire général du Département
- OFAEE:
- M. le Secrétaire d'Etat F. Blankart
 - M. l'Ambassadeur R. Jeker, Directeur suppléant
 - M. l'Ambassadeur S. Arioli
 - M. l'Ambassadeur de Pury
 - M. l'Ambassadeur P.-L. Girard
 - M. M. Baldi, Vice-Directeur
 - M. R. Madöry, Vice-Directeur
 - M. W. Jaggi, Vice-Directeur
 - Service du développement
- OFAG:
- M. J.-C. Piot, Directeur
 - M. H. Popp. Directeur suppléant
- DFF:
- Administration fédérale des finances
 - Contrôle fédéral des finances

Annexe: mentionnée

Copie: Délégation suisse près l'OCDE, Paris (sans annexe)